

Communes de Saint-Martin Boulogne, Le Portel et Wimille

**Avenant à la Convention de
déploiement valant
OPÉRATION DE
REVITALISATION DE
TERRITOIRE signée le 10 mai
2021**

Juin 2022



Avenant à la Convention de déploiement valant OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



**Communauté
d'agglomération
du Boulonnais**
www.agglo-boulonnais.fr

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
PETITES VILLES DE DEMAIN
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
de SAINT-MARTIN-BOULOGNE, LE PORTEL et WIMILLE

ENTRE

La Ville de Saint-Martin-Boulogne représentée par son Maire, Monsieur Raphaël JULES,

La Ville de Le Portel, représentée par son Maire, Monsieur Olivier BARBARIN

La Ville de WIMILLE, représentée par son Maire, Monsieur Antoine LOGIÉ

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais, représentée par son Président, Monsieur Frédéric Cuvillier,

Ci-avant dénommées, les « Collectivités bénéficiaires » ;

ET

L'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Louis LE FRANC

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Ainsi, une convention d'adhésion Petites Villes de Demain a été signée entre les partenaires le 9 juin 2021. Les partenaires se sont réunis à plusieurs reprises en comité technique et en comité de projet afin d'assurer un travail partenarial et de suivre l'état d'avancement de la convention.

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la ville de Boulogne-sur-mer, ville centre de l'EPCI de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, a défini un périmètre ORT précisé dans un avenant validé le 14/05/2019. La présente convention constitue un avenant à la convention Action Cœur de Ville valant Opération de Revitalisation de Territoire signée le 10 mai 2021.

Cet avenant complète cette convention et intègre la stratégie de revitalisation et le déploiement des projets des communes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne à cette convention ORT signée par la CAB et la ville de Boulogne-sur-mer.

En formalisant et en détaillant le projet des collectivités, l'avenant est un outil au service des villes, avec les partenaires financeurs et les investisseurs, pour déployer dans les meilleures conditions leurs projets de revitalisation de territoire, et de leurs centres-villes plus particulièrement.

Cette convention-cadre a pour objectif de détailler et de partager le projet de développement et de revitalisation de ces trois communes du cœur de l'agglomération boulonnaise. C'est un outil qui permet de mobiliser de nombreux acteurs (financeurs ou non) autour d'un projet visant à renforcer l'attractivité du cœur de l'agglomération, en complément du programme national Action Cœur de Ville.

Cet avenant contient :

- Modalités d'accompagnement des communes en ingénierie
- Stratégie de redynamisation territoriale des communes
- Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions matures
- Définition des périmètres d'intervention des trois communes
- Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour chacune des trois communes
- Gouvernance, objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

Le présent avenant répond à différents objectifs :

- La formalisation de la transformation de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en convention-cadre « Opération de Revitalisation du Territoire » ;
- La définition contractuelle des secteurs d'intervention ORT pour les communes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne, conforme aux échanges des comités techniques et de projet ;
- L'intégration des actions de chacune des trois communes dans le déploiement du dispositif Petites Villes de Demain.

Article 1 – Objet de la convention

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Les communes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 9 juin 2021.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation, et constitue un avenant à la convention de déploiement Action Cœur de Ville valant Opération de Revitalisation de Territoire avec une évolution du périmètre.

Article 2 – Présentation des communes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne

Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne sont trois villes aux identités distinctes et affirmées. Elles sont toutes trois limitrophes de la ville de Boulogne-sur-mer et appartiennent donc à la même aire d'attraction, celle de Boulogne-sur-mer. Leur appartenance à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais traduit administrativement cet état de fait.

Si l'on considère l'unité urbaine, une première distinction s'opère : Le Portel et Saint-Martin Boulogne appartiennent à l'unité urbaine de Boulogne-sur-mer par leur densité urbaine, tandis que Wimille appartient à celle de Wimereux. Le SCoT souligne en effet la spécificité géographique de Wimille, ville constituée de hameaux distincts et de quartiers plus urbanisés. Sa faible densité reflète cette particularité spatiale de l'habitat. De fait, parmi les trois communes, Wimille est celle qui possède une identité rurale affirmée combinée avec une identité urbaine, le tracé de l'A 16 structurant fortement la ville.

Le Portel est une commune urbaine et balnéaire de la communauté d'agglomération du Boulonnais, au sein du littoral de la côte d'Opale. Le Portel possède une identité urbaine certaine, teintée fortement d'une identité maritime avec la présence de la zone portuaire et la proximité de Capécure, qui emploie une partie de la population. Elle est l'une des 5 communes qui composent le centre agglomération et bénéficie à ce titre d'une bonne accessibilité et d'un taux d'équipement de bon niveau (collège, salle de sport, médiathèque, centre social...).

La ville de Le Portel est une commune relativement dense avec un patrimoine bâti liée à la reconstruction de l'après seconde guerre. La commune a bénéficié au début des années 2000 du programme de renouvellement urbain (ANRU) au sein du quartier Carnot. Elle présente une façade littorale urbaine avec sa plage et économique (ZA Portuaire) jusqu'au cap d'Alprech qui marque la coupure d'urbanisation au sud du centre agglomération.

Saint-Martin Boulogne, par sa structuration géographique marquée par des axes routiers majeurs (RN 42 et A 16), est une ville composée de quartiers très denses à l'Ouest, en proximité immédiate de Boulogne-sur-mer. A l'est de l'A16, le territoire communal est occupé par les zones commerciales et artisanales, et plus au sud, par une partie moins dense, le Mont-Lambert, qui ouvre sur l'arrière-pays boulonnais rural. Saint-Martin Boulogne prend la forme d'un croissant entourant Boulogne-sur-mer par le nord-est. La commune, étendue et caractérisée par des hameaux et quartiers excentrés

éloignés du centre-ville, est découpée en 4 quartiers : le quartier Marlborough, environ 2500 habitants, caractérisé par des ensembles collectifs de type HLM et privés, est reconnu quartier prioritaire de la ville ; le centre-ville, environ 4300 habitants, est marqué par une urbanisation groupée avec des maisons accolées le long des rues et des immeubles collectifs ; le quartier du Mont Lambert, faiblement peuplé, zone plutôt rurale, se caractérise davantage par des logements individuels et privés, distants du centre-ville ; et enfin le quartier d'Ostrove, environ 4000 habitants, se caractérise par des constructions individuelles et privées mais aussi par un grand ensemble d'habitats collectifs type HLM situé au sud de la ville.

Ces trois communes jouent un rôle de centralité avérée, comme l'atteste une étude nationale de 2020 publiée par l'ANCT¹. Cette étude considère en effet que la centralité d'une ville se définit avant tout comme « la concentration et le caractère structurant des commerces, services et équipements fréquentés par sa population et par les habitants des communes voisines qui ne possèdent pas d'équipements sur place. »

Ainsi, leur fragilité en tant que centralités tient à plusieurs facteurs : démographie en baisse, niveau d'équipements et de services dans la moyenne basse nationale, fragilité certaine de la ville de Boulogne-sur-mer, centre majeur du territoire, niveau de revenus de la population moindre que la moyenne nationale, et enfin, effet de déplacement des emplois et des populations vers les EPCI voisins, entre autres lié au prix du foncier devenu trop élevé, en raison de sa rareté.

La perte démographique constatée à l'échelle de la CAB l'est également sur les trois communes, accentuée sur la commune de Le Portel avec une moyenne supérieure à celle de l'agglomération, calée sur la tendance communautaire à Wimille et moindre sur la commune de Saint-Martin Boulogne. Cette baisse est avant tout liée à un déficit migratoire qui n'est pas compensé par le solde naturel.

A ce phénomène s'ajoute celui du vieillissement de la population, particulièrement marqué sur la ville de Saint-Martin Boulogne, mais aussi bien présent sur les communes de Wimille et de Le Portel.

Les impacts de ces phénomènes démographiques impliquent des évolutions dans les politiques publiques relatives à l'habitat, aux mobilités et aux aménagements urbains de l'espace public, à l'accessibilité aux services, équipements et commerces de proximité et à l'adaptation de cette offre.

Article 3 – Etudes et diagnostics recensés et réalisés depuis la phase d'adhésion au programme Petites Villes de Demain pour chaque commune

Le SCoT produit en 2013 par le syndicat mixte du SCoT du Boulonnais traite de l'ensemble des enjeux de l'attractivité, du développement durable, du développement économique et des enjeux environnementaux. Le Document d'orientations et d'objectifs synthétise la stratégie territoriale et intègre le document d'aménagement commercial.

En déclinant et en complétant cette stratégie globale du Pays du Boulonnais, des études et diagnostics ont été menés par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et par l'agence d'urbanisme et de développement économique BDCO sur plusieurs politiques publiques parties prenantes des stratégies de revitalisation territoriale, à l'échelle de l'agglomération. Ces études et diagnostics réalisés à l'échelle de l'agglomération s'intègrent dans les documents stratégiques de planification par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

L'adoption du PLUI par la CAB en 2017 permet d'avoir un diagnostic ciblé et une stratégie territoriale à cette échelle déclinée sur l'ensemble des thèmes inhérents à la revitalisation territoriale. En particulier le PLUI vaut aussi plan local de l'habitat et plan de déplacements urbains en intégrant le programme d'orientations et d'actions pour l'habitat 2015/2024. Les OAP se déclinent ainsi sur quatre thématiques complémentaires : déplacements, développement économique et touristique, espaces naturels et habitats.

De fait, l'évaluation du PLH a été réalisée en décembre 2021 par l'agence de développement BDCO

¹ Etude « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? » - Voir : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/index.php/kiosque/2020-synthese-centralites-synthese-de-letude-centralites-comment-les-identifier>

et permet d'avoir une vision actualisée des enjeux et de la dynamique à l'œuvre relative à l'habitat.

Concernant les mobilités, la CAB s'est aussi dotée en décembre 2016 d'un schéma directeur cyclable qui déploie une stratégie pluriannuelle volontariste en complément du plan de déplacements urbains intégré au PLUI et d'un schéma de petites randonnées.

Document stratégique de la CAB	Objectifs poursuivis	Thématiques
La démarche Balnéaire	Portée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en lien avec les partenaires Etat, Département, ville(s), conservatoire du Littoral), cette démarche concerne l'ensemble des communes balnéaires de la CAB avec pour objectifs communs : la favorisation de l'attractivité touristique, l'amélioration du cadre de vie maritime, la mise en cohérence des projets du territoire et leur valorisation intercommunale	Environnement et qualité des eaux Prise en compte des risques Paysage et patrimoine naturel - bâti, Mobilité, déplacement, accessibilité Développement touristique. Espaces publics Capacité et qualité d'accueil
Le Schéma Directeur Cyclable	Outil de planification cyclable utilitaire à l'échelle de la CAB. Il est porté par la Communauté d'agglomération et concerne les 22 communes qui la composent. Il sert de document cadre pour mettre en œuvre un projet partagé de développement du vélo sur ses différentes composantes.	Chemins cyclables Stationnement, Sécurité Signalisation Intermodalité Etoffer la politique de services vélos : promotion, entretien, réparation, location, atelier d'apprentissage.
Le Schéma de Petites Randonnées	La CAB développe un réseau de petites boucles randonnées (pédestre/équestre/cyclo) connectées à l'échelle des 22 communes de la CAB.	Ce schéma permet la requalification et l'entretien des chemins existants, ainsi que la création de nouveaux chemins.
PLUI valant PLH	Document d'urbanisme exposant les règles générales d'utilisation du sol à l'échelle intercommunale (22 communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais).	Trois plans spécifiques viennent illustrer le règlement écrit du PLUi. Plans A // Zonage et dispositifs pré-opérationnels Plans B // Secteurs et éléments à protéger Plans C // Aléas, risques et nuisances OAP recensées pour certaines communes. Programme d'orientations et d'actions pour l'habitat 2015/2024

3.1 Etudes et diagnostics finalisés à l'échelle des communes

Plusieurs études avaient été engagées dès avant la signature de la convention d'adhésion par chacune des villes et servent de socle au déploiement de leurs projets.

✓ Pour la ville de Saint-Martin Boulogne

Etude d'impact de décembre 2012, relative au projet de zone d'aménagement concerté multi-sites à Saint-Martin-Boulogne.

Etude d'AMO en 2021 sur le lieu culturel de la médiathèque "L'Atelier" pour définir sa programmation, les enjeux et les objectifs du projet.

✓ Pour la ville de Le Portel

En juin 2021, le CAUE du Pas-de-Calais a produit une étude intitulée Du Parc de la Falaise aux quais pour replacer la requalification du Mont de Couppez dans une approche globale et dynamique.

Parallèlement, en 2021, une étude préalable Mont de Couppez – rue des Champs a été confiée par la commune de Le Portel au bureau d'études COREM pour réaliser une mission de pré-programmation du secteur du projet.

Cette étude préalable a permis de lancer une consultation en vue de recruter la maîtrise d'oeuvre en charge de l'aménagement du Mont de Couppez à la fin de l'année 2021. L'équipe pluridisciplinaire a été choisie en décembre 2021.

✓ Pour la ville de Wimille

Une étude d'impact de la ZAC du Vallon des mûriers à Wimille a été conduite. Ce quartier est en proximité immédiate du pôle Gare que la ville souhaite requalifier.

De fait, plusieurs études ont été engagées dès avant la signature de la convention d'adhésion pour mesurer les enjeux de ce projet d'aménagement urbain du Pôle Gazemetz/Gare.

Ainsi en 2019, BDCO a produit un diagnostic urbain et paysager sur le site de projets de la gare Wimille/Wimereux. Par la suite, COREM a réalisé une étude de stratégie territoriale sur ce même périmètre et de pré-programmation urbaine, en initiant avec la ville une démarche partenariale pour associer les propriétaires fonciers du périmètre concerné. Ces travaux ont permis d'arrêter une stratégie territoriale adéquate autour de l'axe essentiel de la diversification de l'habitat dans ce futur quartier, associé au renforcement de commerces et de services ce proximité.

Pour compléter cette approche de pré-programmation urbaine, le CEREMA a produit en mars 2022, une étude flash sur les enjeux de conception d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Wimille/Wimereux. Cette étude porte sur les enjeux partenariaux nécessaires et les potentialités du site. Elle conclut en ébauchant deux scénarios : le premier avec la création d'un hub de mobilités, le second avec la création d'un pôle d'échanges multimodal plus conséquent dans ses aménagements urbains et dans l'intégration des différents modes de transports collectifs et individuels.

Les études citées sont reprises dans le tableau suivant de façon synthétique.

Axes	Nom de l'étude ou du diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
3 et 4	Etude sur les enjeux d'un pôle multimodal d'échanges autour de la gare de Wimille/Wimereux.	CEREMA	Ville de Wimille	CEREMA	Cette étude propose deux pistes de scénario pour engager l'évolution des aménagements urbains autour de la gare : l'un constituant un hub de mobilités plus sécurisées, l'autre constituant un pôle d'échanges intermodal plus affirmé et nécessitant des aménagements urbains beaucoup plus conséquents.
4	Diagnostic urbain et paysager autour de la gare de Wimille/Wimereux	BDCO	Ville de Wimille	Ville de Wimille	Analyse/ diagnostic urbain et paysager à différentes échelles Partage des enjeux Définition des orientations Propositions de scénarii : délimitation des espaces par fonction/usage.
4	Stratégie territoriale et pré-programmation urbaine	COREM	Ville de Wimille	Ville de Wimille	Détermination des valeurs d'usage. Pré-programmation urbaine : logements, commerces, mobilités. Rencontre avec des propriétaires fonciers du quartier porteurs de projet.
4	Dossier d'étude d'impact, relatif au projet de zone d'aménagement concerté du Vallon des mûriers	Alfa Environnement GIE ARIETUR V2R	Ville de Wimille	Ville de Wimille	L'implantation sur une zone cultivée au sud de l'urbanisation existante de Wimille permet de limiter les impacts environnementaux et humains. La demande en logements justifie l'implantation d'une zone de logements dans le secteur.

4	Dossier d'étude d'impact, relatif au projet de zone d'aménagement concerté multi-sites à Saint-Martin-Boulogne	Alfa Environnement GIE ARIETUR V2R	Ville de Saint-Martin Boulogne	Ville de Saint-Martin Boulogne	Le projet de ZAC multi-sites répond aux enjeux d'aménagement avec un développement maîtrisé sur ses franges urbaines à l'est, et la requalification du quartier de Brequerecque Sud en zone de logement et d'activités tertiaires. La ZAC répondra aux besoins de logements et permettra l'apport de nouvelles populations et un rajeunissement de la population municipale.
4	Du Parc de la Falaise aux quais	CAUE du Pas-de-Calais	Ville de Le Portel	CAUE/Département	Proposition de principes d'aménagements. Fiches focus proposées sur les digues et les berges, les aires de jeux, les parkings paysagers et perméables, les revêtements de sol, les végétaux en bord de mer.
4	Etude préalable de pré-programmation urbaine.	COREM	Ville de Le Portel	Ville de Le Portel	Choix d'un scénario de vocation : le Mont de Coupes au cœur du Grand Parc de la Falaise. Détermination d'une stratégie pré-opérationnelle Points de vigilance identifiés pour conduire le projet
5	AMO pour la programmation du lieu culturel	ETAC	Ville de Saint-Martin Boulogne	Ville de Saint-Martin Boulogne	Pré-programmation du lieu et intégration des fonctions envisagées. Estimation de coûts.

3.2 Etudes et diagnostics identifiés en cours ou à engager

- ✓ Pour la ville de Saint-Martin Boulogne

La ville a décidé de recourir à une AMO pour l'aider à écrire le projet scientifique et culturel de la future médiathèque. Elle prévoit ensuite de recourir à un concours d'architecte en 2023 pour retenir le cabinet en charge de la conception de la médiathèque de « L'Atelier ».

En outre, la ville de Saint-Martin Boulogne a souhaité engager un diagnostic commercial ciblé sur son centre-ville face aux conséquences économiques de la crise sanitaire sur ses commerces de proximité. La Banque des Territoires a décidé de confier une étude flash au cabinet Nouvelles Marges. L'étude sera menée entre mars et mai 2022.

- ✓ Pour la ville de Wimille

Une étude de programmation urbaine détaillée et d'estimation de coûts d'aménagements urbains pour le Pôle Gazemetz/Gare est sur le point d'être engagée : l'élaboration du cahier des charges, par Boulogne Développement, en lien avec les services de la ville, a permis le lancement de la consultation en avril 2022.

La ville de Wimille a aussi souhaité engager un diagnostic commercial ciblé sur son centre-ville face aux conséquences économiques de la crise sanitaire sur ses commerces de proximité. La Banque

des Territoires a décidé de confier une étude flash au cabinet Nouvelles Marges. L'étude sera menée entre avril et mai 2022.

✓ Pour la ville de Le Portel

La ville de Le Portel a sollicité l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2 pour co-financer une étude visant à déterminer une stratégie municipale de développement des usages du vélo, en complément de la stratégie communautaire portée par le schéma directeur cyclable. Cette étude vise à créer les conditions de développement de mobilités douces renforcées pour accéder au Mont de Coupes et au front de mer, véritables atouts touristiques de la commune.

Par ailleurs, la Ville de Le Portel a confié à une équipe pluridisciplinaire une étude de conception et de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du Mont de Coupes. Démarrée en janvier 2022, l'objectif de rendu est fixé à fin 2022. Selon ces conclusions, des études complémentaires pourraient être engagées.

✓ Pour plusieurs communes

Concernant l'amélioration de l'offre de l'habitat, les villes de Le Portel et de Saint-Martin Boulogne envisagent de conduire une étude d'opportunité pour mesurer la nécessité ou pas de recourir à une OPAH. Pour cela, il convient d'analyser l'impact actuel du Programme d'Intérêt Général porté par la CAB et de mesurer en quoi une éventuelle OPAH municipale pourrait compléter utilement ce dispositif communautaire. Un groupe de travail partenarial entre Villes/BDCO/CAB/DDTM a été créé pour suivre cette étude d'opportunité.

Pour conforter l'accès aux services de proximité, les villes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne réfléchissent à conduire une étude préalable sur les degrés de mutualisation envisageable entre elles dans la gestion de la restauration collective pour garantir une alimentation durable et de qualité à la population bénéficiant de ces services délivrés par les villes et leurs CCAS. Pour ce faire, les travaux déjà réalisés par la CAB dans la perspective de son PAT seront pleinement intégrés au diagnostic.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'oeuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
1	Etude d'opportunité sur le recours à une OPAH pour les villes de Le Portel et Saint-Martin Boulogne	Ingénierie interne Villes/CAB/BDCO	Villes de Saint-Martin Boulogne et Le Portel	Villes de Saint-Martin Boulogne et Le Portel
2	Diagnostic flash pour une redynamisation des commerces de centre-ville de Wimille et Saint-Martin Boulogne après la crise sanitaire	Cabinets Nouvelles Marges et Adenda	Banque des territoires	Banque des territoires
3	Etude de stratégie municipale de mobilités actives (velo, marche, etc.)	Consultation en cours.	Ville de Le Portel	Ville de Le Portel ADEME
4	Etude de conception et maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du Mont de Coupes	SLAP/Pseudonyme/ Verdi	Ville de Le Portel	Ville de Le Portel Banque des Territoires Fond LEADER

4	Etude AMO pour accompagner la formalisation du projet scientifique et culturel de la future médiathèque de « L'Atelier »	Consultation à lancer	Ville de Saint-Martin Boulogne	Ville de Saint-Martin Boulogne/DRAC/Département
4	Etude de conception du lieu culturel L'Atelier	Appel d'offres pas encore lancé	Ville de Saint-Martin Boulogne	Ville de Saint-Martin Boulogne/DRAC/Département
4	Etude de programmation urbaine sur le pôle Gazemetz/Gare	Consultation en avril 2022.	Ville de Wimille	Ville de Wimille Banque des Territoires
5	Etude sur les degrés de mutualisation envisageable entre les communes dans le domaine de la restauration collective et de l'alimentation durable.	Cahier des charges à écrire	Ville de le Portel	Villes de Le Portel, Wimille et Saint-Martin Boulogne

3.3 Conclusions transversales des diagnostics et évaluation de la phase d'initialisation

L'inscription dans le programme Petites Villes de Demain a offert l'opportunité de poursuivre et d'amplifier dans un cadre partenarial les réflexions et démarches engagées pour renforcer et redynamiser le cœur de l'agglomération boulonnaise.

Le dispositif Petites Villes de Demain couvre les centres-villes de Saint-Martin-Boulogne, Le Portel et Wimille.

Avec 24 194 habitants, les villes de Saint-Martin-Boulogne, Le Portel et Wimille représentent une grande part de la première couronne périurbaine de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (112 092 habitants répartis dans 22 communes) et 21.5% de sa population. Source : Insee, RP 2019

En 2018, le nombre d'emplois présents sur les trois communes s'élèvent à 10 430 emplois soit 23,5% des emplois de la CAB : les villes de Saint-Martin-Boulogne, Le Portel et Wimille constituent un pôle d'emploi concentré du territoire. 5 807 entreprises sont présentes sur la CAB en 2019, dont 303 à Le Portel (5.2%), 237 à Wimille (4%), et 691 à Saint-Martin Boulogne (11,9%). Parmi celles-ci 1962 exercent dans les secteurs du commerce, des entreprises de transport ou de restauration, soit 33.8% au niveau de la CAB : on en retrouve 192 à Saint-Martin, 111 à Le Portel et 65 à Wimille, soit de 27.8% à 36.6% des entreprises présentes sur ces communes.

Les zones d'activités communautaires, commerciales, artisanales et industrielles sont particulièrement implantées à Wimille (ZI de la Trésorerie) et St-Martin Boulogne (ZA Montjoie et ZI de l'Inquétrie). Le Portel accueille pour sa part une partie de la zone portuaire de l'agglomération et l'ancien hoverport. L'implantation des emplois et entreprises sur ces trois communes ne se concentre donc pas exclusivement sur les centres-villes mais davantage sur ces zones d'activités industrielles et commerciales.

Les diagnostics sont synthétisés sous forme de matrices ci-dessous : le premier diagnostic révèle les dynamiques communes aux trois communes et les matrices suivantes présentent respectivement les spécificités de chacune des trois villes en complément de cette dynamique commune.

Les diagnostics thématiques qui ont servi à bâtir ces synthèses sont détaillés en annexe 1.

Tableau 1: Forces/Faiblesses, Opportunités/Risques - diagnostic commun aux trois petites villes de demain

Diagnostic convergent des trois communes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne	
Forces	Faiblesses
<p>Une attractivité touristique de la côte d'Opale en progression</p> <p>Des cadres stratégiques d'action clairs : SCoT, PLUI, PCAET</p> <p>Des partenaires mobilisés sur les trois territoires</p> <p>Une volonté politique marquée de travail coopératif</p> <p>Une situation de l'emploi qui s'améliore plus vite que la moyenne régionale à la fin 2021</p>	<p>Une baisse démographique marquée par le vieillissement</p> <p>Des populations aux revenus moyens, voire faibles</p> <p>Un foncier disponible restreint</p> <p>Des familles avec enfants de plus en plus monoparentales</p> <p>Une transition numérique à accompagner pour les agents et la population</p> <p>Une offre de mobilités douces à développer plus fortement</p>
Opportunités	Risques
<p>Des logements construits avant 1945 plutôt situés dans les cœurs de ville</p> <p>Des populations dont le niveau de formation s'élève</p> <p>Une offre de formation bien implantée</p> <p>Des tissus associatifs et d'animation sociale dynamiques</p> <p>Des niveaux d'équipement et de services diversifiés qui créent des effets de centralité avérés</p>	<p>L'augmentation du coût du foncier sur le littoral</p> <p>Certains investisseurs privilégient l'immobilier touristique à l'offre de logement permanent accessible aux habitants</p> <p>Une offre de santé marquée par une accélération des départs en retraite de praticiens</p> <p>Le risque climatique et ses conséquences</p> <p>Artificialisation excessive des sols.</p>

Ce diagnostic transversal aux trois communes a permis d'élaborer une stratégie de revitalisation globale commune fondée sur les 5 axes stratégiques déjà déployés dans Action Cœur de Ville.

Cependant, chacune des communes possédant une identité et des caractéristiques spécifiques, il est apparu nécessaire de préciser les diagnostics pour chaque commune afin d'adapter la stratégie de revitalisation territoriale à ces spécificités communales. Les trois tableaux suivants déclinent ainsi les points originaux de diagnostic qui complètent cette approche transversale partagée.

Tableau 2 : Diagnostic complémentaire spécifique pour la commune de Le Portel

Diagnostic spécifique complémentaire pour la commune de Le Portel	
Forces	Faiblesses
<p>Une attractivité maritime et nature (Parc de la Falaise et plages)</p> <p>Une dynamique commerciale réenclenchée en centre-ville</p> <p>Une population plutôt jeune et mieux formée</p> <p>Territoire engagé pour la nature labellisé par l'Office Français de la Biodiversité</p> <p>Stratégie de développement des usages du vélo soutenue par l'ADEME.</p>	<p>Des ménages isolés en grand nombre.</p> <p>Une part importante de la population dépendante des aides sociales et avec de faibles revenus</p> <p>Un accès aux services numériques aléatoire pour la population la plus fragile</p>
Opportunités	Risques
<p>La démarche balnéaire de la CAB pour renforcer le positionnement touristique</p>	<p>Des services publics en mutation : risque de fracture numérique face à l'accélération de la dématérialisation.</p>

<p>La disponibilité du foncier sur le Mont de Couppes et sur le site d'Alprech</p> <p>Un développement des résidences secondaires comme levier potentiel de mixité sociale renforcée</p> <p>Un taux de logements sociaux élevés qui permet de diversifier les types de logements sur le centre-ville.</p> <p>Arrivée de jeunes médecins dans le cadre d'une future maison de santé supplémentaire.</p>	
--	--

Ainsi la ville de Le Portel voit sa stratégie de revitalisation prioriser trois leviers majeurs :

- l'attractivité touristique pour développer une mixité sociale plus large et pour renforcer les services à la population en liant centre-ville et plage urbaine.
- l'aménagement des espaces publics pour redynamiser le cadre de vie et rédéfinir des fonctions urbaines précises et interactives sur le site du Mont de Couppes en particulier,
- et, enfin, le renforcement des équipements de proximité pour conforter la qualité des services du quotidien à travers la restauration collective, l'offre de santé et la maison France services.

Tableau 3 : Diagnostic complémentaire spécifique pour la commune de Wimille

Diagnostic spécifique complémentaire pour la commune de Wimille	
Forces	Faiblesses
<p>Des logements de construction assez récente</p> <p>Une augmentation de l'offre de logements en cours (ZAC)</p> <p>Des paysages naturels et un foncier agricole présents</p> <p>Une politique de transition écologique bien engagée (énergies renouvelables)</p> <p>Un pôle commercial bien identifié autour de Carrefour</p> <p>Classement comme 1ere ville du Pas-de-Calais dans les villes de moins de 5 000 habitants : label Villes et villages où il fait bon vivre.</p>	<p>Des inégalités de revenus constatées</p> <p>Un foncier urbain disponible très restreint</p> <p>La mobilité routière lien essentiel de la vie quotidienne</p> <p>Des liens à consolider entre le centre-bourg et le quartier Bon Secours/ la Colonne.</p> <p>Une offre touristique insuffisamment développée autour du monument historique de la Colonne de la Grande Armée</p>
Opportunités	Risques
<p>Une population de propriétaires majoritairement</p> <p>Des opérateurs privés porteurs de projets sur le pôle Gare</p> <p>Un attrait touristique qui se renforce à côté de Wimereux</p> <p>Un fonctionnement urbain qui articule deux unités urbaines, entre Wimille/Wimereux d'un côté et Wimille/Saint-Martin Boulogne/ Boulogne-sur-mer de l'autre</p> <p>Des niveaux d'équipement et de services diversifiés qui créent des effets de centralité avérés.</p>	<p>Le développement d'une offre de résidences secondaires au détriment de l'accès au logement du quotidien</p> <p>Des fragilités de services publics (La Poste, écoles)</p> <p>Une accessibilité à l'offre de santé à consolider.</p> <p>Des services publics en mutation : risque de fracture numérique face à l'accélération de la dématérialisation.</p>

Favoriser une qualité de vie en phase avec la transition écologique nourrit profondément la stratégie de revitalisation de la ville.

Face à la baisse démographique de tendance lourde, la ville a axé sa stratégie sur l'axe majeur de la diversification et du renouvellement de l'habitat pour permettre à des populations aux revenus

modérés voire modestes de pouvoir continuer à accéder au logement sur son territoire. Ainsi, le développement de la ZAC du vallon des Mûriers se prolonge par la requalification du Pôle Gazemetz/Gare afin d'apporter des services et des équipements en proximité de ce pôle d'habitat en cours de développement.

Pour favoriser cette arrivée de populations nouvelles la ville souhaite aussi engager une réflexion sur les mobilités à travers la gare et son rôle potentiel de pôle intermodal d'échanges, mais aussi à travers l'évolution des voiries routières communales et départementales autour des ces pôles urbains en développement.

Enfin, le quartier de la Colonne fait aussi l'objet d'une mobilisation des bailleurs sociaux pour continuer à améliorer les conditions de logement de la population, en proximité immédiate d'équipements publics municipaux récents : médiathèque, espace associatif Franck Lefebvre et salle de la Confiserie.

Tableau 4 : Diagnostic spécifique complémentaire pour la commune de Saint-Martin Boulogne

Diagnostic spécifique complémentaire pour la commune de Saint-Martin Boulogne	
Forces	Faiblesses
Une armature commerciale solide avec les zones périphériques Une population aux revenus moyens et active Une volonté politique d'acquisition foncière Une volonté de développer la nature en ville	Une dynamique accélérée de vieillissement de la population. Un accès aux services numériques à renforcer pour les populations fragiles.
Opportunités	Risques
Une ville au cœur des réseaux de circulation Une offre de commerces et de services diversifiée et spécialisée, mais en périphérie ou sur les grands axes. Des emplois de services et de commerces nombreux. De nombreux programmes de logements en cours de réalisation (ZAC multi-sites) Une vie associative très riche et diverse Un développement social de proximité de qualité avec l'action du Centre Social éclaté dans les différents quartiers et celle des services de la ville.	Une concentration de la pauvreté à Malborough Des poches de pauvreté en centre-ville mais aussi au Mont Lambert Des services publics en mutation : risque de fracture numérique face à l'accélération de la dématérialisation.

Ainsi, la stratégie de revitalisation de Saint-Martin privilégie l'axe du développement des services et commerces de proximité dans le cœur de ville, en y implantant une médiathèque répondant aux nouveaux usages de la société numérique, et en favorisant l'installation de commerce sur la place Delury.

Cet axe s'accompagne d'une volonté de mobilisation des outils d'amélioration de l'habitat privé en examinant la situation des logements vacants et les impacts des outils communautaires sur le territoire communal. En parallèle, les programmes immobiliers portés par des promoteurs et bailleurs sociaux sont favorisés dans une perspective de haute qualité environnementale et de faciliter l'accès aux services de proximité.

La dimension de développer la place de la nature en ville à travers la végétalisation d'espaces publics est aussi un axe important de cette stratégie : dans ce cadre, l'EPF Hauts de France peut intervenir, à la demande des communes, sous la forme d'acquisition foncière, de requalification et de renaturation d'espaces. Enfin, la création de cheminements paysagers pour garantir des mobilités sécurisées et douces est un levier d'action que les communes souhaitent aussi déployer.

Les diagnostics réalisés, les échanges entre partenaires et le bilan des actions menées aboutissent à la formulation d'une stratégie de revitalisation des trois communes en phase avec celle d'ores et déjà inscrite dans Action Coeur de Ville et la convention d'ORT initiale.

Article 4 – Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic actualisé

Les principaux enjeux de la stratégie de revitalisation des trois communes ont été déterminés au vu des diagnostics et des documents de stratégie urbaine repris dans la convention ORT d'initialisation, en particulier le PLU intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains approuvé en 2017.

Ce PLUI comprend plusieurs orientations d'aménagement et de programmation sur chacune des trois communes. Ces OAP ciblées structurent en partie le développement des trois communes.

Commune	OAP présentes au PLUI (2017)
Wimille	<p>1 OAP Espaces naturels « SP2 « Falaises de la Crèche, vallons de Terlincthun et d'Auvringhen »</p> <p>1 OAP Habitat Site en extension : ZAC d'Auvringhen</p>
Le Portel	<p>2 OAP Espaces Naturels</p> <p>« SP3 : Alprech et vallons agricoles d'Outreau et d'Equihen-Plage »</p> <p>« F1 et F2 : Falaises mortes de Boulogne-sur-Mer et de Le Portel »</p> <p>1 OAP Habitat Site en extension partagée avec Outreau : Ravel/Alprech/Massenet</p>
Saint-Martin Boulogne	<p>6 OAP Habitat dont 3 sites en densification et renouvellement urbain de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bréquerecque Sud • Monastère de la Visitation • Ostrohove <p>Et 3 sites en extension :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Cluse • Malborough 1 et 2 • La Waroquerie

Pour agir fortement sur l'offre et l'amélioration de l'habitat dans les secteurs d'intervention de l'ORT, les trois communes partagent la volonté de traiter leurs fonctions de centralités vulnérables autour de deux dimensions essentielles, reflétées par ces OAP :

- Développer la transition écologique :
 - Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Favoriser l'amélioration de l'habitat privé en coordination avec la politique communautaire
 - Développer les liaisons douces intra-communales et leur articulation avec les schémas communautaires

- Appuyer un aménagement urbain multi-fonctions qui reconstruit la ville sur la ville
- Amplifier la végétalisation et la renaturation des espaces publics (en appui, l'EPF Hauts de France peut intervenir, à la demande des communes, sous la forme d'acquisition foncière, de requalification et de renaturation d'espaces.)
- Créer les conditions de redynamisation de leurs centres-villes
 - Favoriser une politique de l'habitat dynamique pour garantir l'accès à un logement et favoriser les parcours résidentiels
 - Renforcer la mixité commerces/logements/services pour garantir une offre accessible
 - Attirer une offre commerciale complémentaire de l'existant
 - Garantir l'accessibilité à une diversité d'équipements et de services de qualité
 - Favoriser l'inclusion numérique pour accéder aux services : accompagnement des commerçants et artisans, des citoyens et des agents des collectivités.

En complément, les dynamiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire se retrouvent plus particulièrement en résonance et en cohérence avec d'autres cadres d'action de la CAB, autour des actions suivantes :

- Démarche culturelle de lecture publique avec la création d'espaces numériques au sein des médiathèques municipales, existante ou à venir ;
- La stratégie de tourisme littoral communautaire dans laquelle s'intègre la démarche d'aménagement du Mont de Coupes par la ville de Le Portel,
- Des actions communes sur le thème de la précarité énergétique et de l'insalubrité notamment dans le cadre de réflexions autour d'une éventuelle OPAH sur les villes de Le Portel et Saint-Martin Boulogne,
- Ou encore un développement des mobilités douces, grâce par exemple à une étude de stratégie municipale sur d'éventuels aménagements cyclables en complément de l'action communautaire, menée par la ville de Le Portel.

Cette stratégie de redynamisation des villes du cœur de l'agglomération Boulonnaise s'articule ainsi autour des cinq axes du programme national Action Cœur de Ville, qui étaient déjà repris dans les premières fiches actions matures validées et mises en œuvre dans le cadre de cette convention :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- Axe 2 - Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré;
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics : lutter contre la fracture numérique, culturelle et sociale

AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Dans la même dynamique que l'agglomération du Boulonnais et sa ville-centre, les villes de Saint-Martin-Boulogne, Le Portel et Wimille connaissent depuis 1999 un recul de leur population en faveur de l'espace périurbain et rural environnant (communauté de communes de la Terre des 2 Caps et de Desvres Samer) mais aussi en raison du départ des jeunes diplômés et jeunes actifs vers la métropole Lilloise et d'autres grands pôles d'emplois extérieurs à la région.

Afin d'enrayer ce déclin démographique, il convient de renforcer l'attractivité des cœurs de ville pour l'accueil de nouveaux habitants et de faire du cœur des trois villes un choix résidentiel. La stratégie en matière d'habitat s'appuie sur le PLH de l'agglomération et se développe sur plusieurs points :

- Réflexion sur les outils d'amélioration de l'habitat adéquats à mobiliser, en complémentarité nécessaire avec le Programme d'Intérêt Général porté par la CAB ;
- Valorisation du Programme d'Intérêt Général qui traite en particulier les enjeux de précarité énergétique et de lutte contre l'habitat insalubre et dégradé ;
- Mise en place du permis de louer et de diviser sur les villes de Saint-Martin-Boulogne et Le Portel, comme à Boulogne-sur-Mer ;
- Opérations de réhabilitation et de construction de logements en centre-ville par les bailleurs sociaux ou promoteurs immobiliers ;
- Lutte contre l'artificialisation et l'étalement urbain en traitant les friches urbaines identifiées, appuyée par l'action de l'EPF Hauts de France, pour tendre vers l'objectif de la zéro artificialisation nette ;
- Diversification de l'offre de logements pour attirer des populations nouvelles : résidences seniors, habitat inclusif, habitat participatif, entre autres.

Cette diversification de l'offre passe aussi par l'accueil d'investisseurs privés, et, en particulier, par la mobilisation du dispositif fiscal Denormandie dans le cadre de l'ORT.

Ainsi, Wimille porte par exemple un projet expérimental d'habitat inclusif, en coopération avec le bailleur social Habitat Hauts de France, en s'appuyant sur l'évolution d'un logement au sein du foyer de personnes âgées Clair Vivre et en mobilisant la population senior du quartier concerné. L'implantation de nouveaux logements dans le cadre du projet urbain de requalification du Pôle Gazemetz/Gare répond aussi à cette stratégie de revitalisation, dans le prolongement du développement actuel de la ZAC du Vallon des Mûriers, qui doit apporter 200 nouveaux logements en proximité immédiate de la gare.

La ville de Saint-Martin Boulogne, pour sa part, travaille avec différents promoteurs et bailleurs sur des projets de création de logements dans le centre-ville pour créer un béguinage entre la rue Hénot et la rue Jules Ferry, mais aussi un quartier à haute valeur environnementale en proximité immédiate du site de la future médiathèque. L'implantation de ces programmes immobiliers en cœur de ville vise à renforcer l'offre de logements accessibles aux personnes à revenus modestes pour qu'elles puissent accéder à pied à une offre de services renforcée en proximité (commerces, administrations, équipements publics). De même la friche Givélet a vocation à accueillir du logement, dans le quartier d'Ostrohove, dont trois immeubles de 20 logements aidés. En outre, Saint-Martin Boulogne souhaite conforter la dynamique d'amélioration de l'habitat privé impulsée par le Programme d'Intérêt Général de la CAB, en particulier dans sa dimension de rénovation énergétique. Le diagnostic confirme en effet que l'essentiel des bénéficiaires du PIG se concentre en centre-ville pour des rénovations de logement construits avant 1975. En complément, elle a initié avec l'agence BDCO un groupe de travail pour mesurer la réalité des logements vacants afin d'apporter les réponses adéquates aux situations repérées.

Pour sa part, dans le cadre de l'amélioration du confort énergétique des logements sociaux, et de la qualité de vie au sein du quartier Henriville, la ville de Le Portel souhaite requalifier les bâtiments Nungesser et Guynemer en concertation avec le bailleur Pas-de-Calais Habitat, pour dynamiser sa politique locale d'amélioration de l'habitat et lutter contre la diminution de sa population. En effet, cet axe d'habitat qualitatif pour renforcer l'attractivité résidentielle avec un coût de logement accessible est pleinement partie prenante du projet de revitalisation de la ville. En proximité du centre-ville, les habitants de Henriville ont vocation à bénéficier aussi des services municipaux tels que la maison France services, la médiathèque, la mairie, les écoles et l'espace social Carnot.

La ville de le Portel souhaite aussi mobiliser les outils les plus adéquats pour favoriser l'amélioration de l'habitat privé comme levier d'attractivité résidentielle dans son cœur de ville. Pour cela, d'une part un groupe de travail entre la ville et BDCO a été créé pour mesurer la réalité des logements vacants sur le centre-ville. D'autre part, une étude d'opportunité sur l'impact du PIG est aussi en cours de réalisation entre la ville et ses partenaires (CAB, BDCO, DDTM) afin de voir dans quelle mesure une éventuelle OPAH communale serait pertinente ou pas, en articulation avec les dispositifs actuels portés par la CAB. En outre, la mobilisation du dispositif Denormandie, dans le

cadre de l'ORT, sera un levier supplémentaire. Par ailleurs, la requalification du Mont de Coupes a aussi vocation à développer des programmes de logements sur le site en proximité immédiate du centre-ville.

AXE 2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Concernant le renforcement du commerce et de l'artisanat en cœur de ville, une stratégie de planification inscrite dans le SCoT et le PLU intercommunal restreint très fortement les capacités de développement de commerces en périphérie. La connaissance du commerce et de l'artisanat, et de l'immobilier est assurée au travers de l'observatoire de Boulogne sur mer développement côte d'opale. L'agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique assure l'accompagnement avec les partenaires du territoire des commerces et artisans tant dans leur problématique immobilière, financière, que dans les procédures d'implantation. Outre ces actions et le renforcement de l'attractivité du cœur commerçant par les autres thématiques (accessibilité, mobilité, espace public, logements...) le travail avec les commerçants et artisans se traduit par une politique d'animation et se poursuit au travers de la mise en place d'une place de marché locale, « Achetez en boulonnais ».

Les dynamiques commerciales de centre-ville sont distinctes selon les trois villes, ce qui nécessite des diagnostics complémentaires pour pouvoir élaborer une stratégie adaptée. Deux objectifs sont poursuivis par les communes : connaître la résilience du commerce de centre-ville après la crise sanitaire et étoffer et compléter l'offre commerciale de proximité. Ce second objectif s'entend en développant des services complémentaires aux offres existantes sans les fragiliser. Ainsi l'ORT permettra de renforcer d'autant plus l'attractivité commerciale des centres-villes avec l'outil de dispense d'autorisation d'exploitation commerciale.

Les diagnostics flash qui seront livrés en juin 2022 auprès des communes de Wimille et Saint-Martin Boulogne permettront d'envisager les outils opérationnels adéquats à mobiliser pour atteindre ces objectifs. A l'issue de l'étude flash, une stratégie globale pourra être élaborée en intégrant les enjeux de la ZAN (zéro artificialisation nette), de la résorption des friches commerciales et du renforcement de commerce de proximité.

Pour Le Portel, le développement du tourisme et des loisirs à travers l'aménagement du Mont de Coupes est un levier de développement commercial attendu en apportant de nouveaux services attractifs, en complément de l'offre commerciale existante.

AXE 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

L'accessibilité et l'offre de parking en centre-ville sont des sujets de préoccupations pour les commerçants, artisans et habitants. Bien que l'accessibilité au centre-ville soit aujourd'hui essentiellement basée sur le modèle de la voiture, il est nécessaire de trouver un équilibre avec les autres modes de déplacements. La proximité d'une gare SNCF à Wimille et les circuits de bus sont autant d'atouts potentiels qui sont à renforcer afin de favoriser l'usage des transports en commun.

Parallèlement le développement des modes doux de déplacement est essentiel : confort des parcours piétons, place du vélo dans l'espace public, sécurisation des différents usages des rues et routes. Plusieurs actions ont été ainsi menées dont la réalisation d'aménagements pour les deux roues qui seront poursuivis dans le cadre du plan vélo de la communauté d'agglomération du boulonnais comme la création de pistes et bandes cyclables, ou de stationnement deux roues.

Une spécificité apparaît cependant pour Wimille et Saint-Martin Boulogne qui sont deux villes étendues possédant des quartiers excentrés. Cet enjeu de création d'une mobilité simple, sécurisée et répondant aux enjeux de la transition écologique participe pleinement de la stratégie de revitalisation de chacune des communes : la qualité d'interconnexion entre ces quartiers à travers de nouvelles voies de mobilités, piétonnes, vélos, voire routières est un enjeu essentiel des projets de requalification urbaine avancés. La présence de voiries départementales sur les deux villes nécessite ainsi un dialogue renforcé avec le Département du Pas-de-Calais pour sécuriser ces projets.

La ville de Le Portel, pour sa part, souhaite retravailler en profondeur l'accès par des mobilités douces et actives à la plage à partir du Mont de Coupes : la réalisation de sentiers dédiés pour

créer un accès facilité au patrimoine naturel et au paysage maritime afin de les valoriser participe de cette volonté. De même la réflexion sur une stratégie municipale de déplacements par les mobilités actives complémentaires du schéma directeur cyclable communautaire veut favoriser le développement de ces usages dans le quotidien des habitants.

AXE 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Deux objectifs structurent cet axe pour les trois communes : concrétiser l'attractivité touristique croissante du Boulonnais en opportunités et assurer la transition écologique et énergétique pour rendre la ville durablement vivable.

En effet, les formes urbaines de chacune des trois villes sont plutôt différentes comme l'indique le PLUI. Le patrimoine urbain constitue une richesse pour l'attractivité des centres-villes. Sa préservation et sa mise en valeur sont un des objectifs de la stratégie de reconquête de l'attractivité résidentielle des centres-villes. Outre une plus grande place aux deux roues et aux piétons (axe 3), cette requalification des espaces publics intègre des enjeux d'écologie urbaine et de lutte contre le dérèglement climatique, enjeux que peut appuyer l'EPF en mobilisant ses outils pour participer, sur des projets spécifiques, à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, l'augmentation de la place du végétal en ville. A cela s'ajoute l'amélioration de la consommation économe en énergie des bâtiments publics comme levier d'action identifié par les communes.

Par ailleurs, les trois communes possèdent chacune un patrimoine culturel original : la Colonne de la Grande Armée à Wimille, le patrimoine des trois Forts à Le Portel et le moulin l'Abbé à Saint-Martin Boulogne. Ainsi, dans le cadre de la requalification du Mont de Coupes, Le Portel souhaite valoriser le Fort de Coupes pour renforcer son attractivité touristique.

Ainsi chacune des communes engage un projet de requalification urbaine stratégique pour sa revitalisation : Wimille porte celui du Pôle Gazemetez/Gare, Le Portel celui du Mont de Coupes et Saint-Martin Boulogne celui de l'installation d'une médiathèque en coeur de ville, articulé avec la végétalisation de l'espace public et de la cour d'école de Ferry/Nacry. A moyen terme la création d'un quartier à haute valeur environnementale juste à côté de la nouvelle médiathèque renforcera cette requalification urbaine du centre-ville.

AXE 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs pour lutter contre la fracture numérique, culturelle, et sociale

Les trois communes ont déterminé deux objectifs structurants à poursuivre : garantir un accès de proximité à des services de qualité, et favoriser l'accès aux services numériques en proximité en développant médiation et innovations.

La dématérialisation de la plupart des démarches administratives et l'accélération brutale du développement de la société numérique lors des phases de confinement ont fait émerger comme priorité l'accompagnement des populations pour utiliser au mieux les ressources numériques qui se sont démultipliées.

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville et d'offrir un service aux habitants, la ville de Wimille est en cours de création d'un espace numérique piloté par le service de la médiathèque : l'inclusion numérique par une assistance aux démarches administratives jusqu'à la manipulation de machines numériques spécifiques compose la future offre de services à développer.

De même, la ville de Le Portel a ouvert une Maison France Services, labellisée depuis janvier 2022, au sein de l'Espace social Carnot, au pied du quartier des Résidences. L'accompagnement de l'Etat dans l'investissement à hauteur de 80%, et dans le fonctionnement par une enveloppe de 30 000 € en année pleine et par le financement d'un poste de conseiller numérique France services à hauteur de 32 000 € sur 18 mois, permet un déploiement rapide de cette maison France Services. L'Espace Carnot participe à la démarche des Centres sociaux connectés de l'agglomération et développe ainsi cette dimension de médiation numérique sous d'autres formes complémentaires (cyber-base, formations aux compétences numériques financées par les chèques APTIC, etc.).

Enfin, pour redynamiser le centre-ville, la ville de Saint-Martin Boulogne s'est engagée dans la

création d'un équipement culturel de lecture publique portant fortement une dimension numérique avec l'incorporation d'un atelier Micro-folies et d'un fab lab pour accéder à des machines numériques spécialisées. Elle œuvre aussi, en concertation avec le Centre Social Eclaté, pilote des Centres sociaux connectés, à développer l'offre de services à destination de la population du quartier Malborough, dans le domaine de la médiation numérique et de la petite enfance. Un projet de création de jardin d'enfants au cœur du quartier Malborough est ainsi envisagé à court terme.

Par ailleurs les trois communes portent un projet commun de renforcement de la synergie entre elles et d'autres communes dans la gestion de l'offre de restauration collective à destination de la population. Voulant s'inscrire dans le cadre du PAT en cours de réalisation entre la CAB et la CCDS, ce projet, en phase exploratoire actuellement, nécessite un approfondissement pour mesurer le degré de mutualisation effectif souhaité par les communes.

De façon synthétique, la stratégie de revitalisation territoriale de chaque commune peut se résumer ainsi :

- ✓ Ville de Le Portel : valoriser la façade maritime pour redynamiser la centralité.

Le Portel est une commune urbaine, équipée avec un centre-ville de commerces de proximité qui bénéficie d'un programme de requalification autour de la place de l'église et du marché, dans le cadre du programme régional Centre-ville/centre-Bourg, porté par la Région Hauts de France.

La centralité de la commune s'organise autour de la place de l'Eglise avec les commerces et la proximité d'équipements (mairie, centre social, services bancaires, office du tourisme...) C'est également le lieu du marché hebdomadaire ainsi que l'espace d'accueil pour les animations saisonnières (marché de Noël, ducasse...). Cet espace est aujourd'hui en grande partie ouvert au stationnement et représente un axe de transit important du territoire (Route Départementale de liaison entre centre agglomération et sud du territoire).

La commune a engagé depuis quelques années une requalification de son centre-ville en tenant compte de la diversité des activités présentes et en travaillant sur un renforcement de la qualité de l'espace public, sa sécurisation et le partage des modes de mobilité.

Les objectifs de la commune sont de moderniser la ville, requalifier l'espace public, favoriser et renforcer l'attractivité commerciale et les services, et mettre en valeur le patrimoine, ce qui s'incarne dans les aménagements du front de mer et de la promenade des quais.

Le Portel est également une commune balnéaire tournée vers la mer et les espaces de nature.

La plage de Le Portel est une plage urbaine équipée et familiale. La ville poursuit ses investissements afin de renforcer la qualité d'accueil et de services. L'accessibilité à la plage et aux quais ont été revus pour sécuriser la promenade haute et valoriser les commerces et restaurants présents (fermeture à la circulation automobile d'une partie des quais, création des balcons sur la mer, aménagement d'un bar de plage...). La ville travaille actuellement à la requalification du site de l'entonnoir (accès principal à la plage).

La commune souhaite tirer profit de son espace littoral et de la diversité offerte entre le parc paysager de la falaise qui domine le port et la mer, la plage urbaine et populaire, l'espace de nature remarquable qui s'ouvre depuis le Cap d'Alprech. Ces espaces ont fait l'objet d'opérations de redynamisation qui se prolongeront dans les prochaines années (promenade des quais, aménagement des balcons sur la mer, redynamisation du parc de la falaise et travaux de requalification des espaces, aménagement du sentier littoral vers et depuis le cap d'Alprech...)

Dans cette logique de renforcement de son attractivité, la commune s'est également engagée avec l'appui de la communauté d'agglomération et du Département sur le renforcement des liaisons douces (traversée de l'EUROVELO).

La commune bénéficie d'une nouvelle attractivité touristique et littorale qui se traduit par une nouvelle demande en résidences secondaires et par la fréquentation constatée de son front de mer.

C'est dans cette dynamique que souhaite s'inscrire la commune en poursuivant et maîtrisant l'évolution de sa façade littorale. Pour répondre et encadrer ses mutations, la commune souhaite repenser tout un secteur de ville entre le parc paysager de la Falaise et la plage urbaine et le centre-

ville. Le secteur dit « mont de Couppes - rue des champs ».

En effet, il s'agit de valoriser la façade maritime pour redynamiser la centralité en s'appuyant sur trois leviers essentiels :

- Requalifier le Mont de Couppes pour l'intégrer dans le Grand Parc de la Falaise comme un lieu avec des fonctions identifiées.
- Favoriser une redynamisation commerciale :
 - concentrée sur le centre-ville à partir de la place de l'Eglise et étendue vers les quais de la plage
 - À articuler avec la requalification du Mont de Couppes
- Développer le niveau d'équipements et de services en proximité:
 - conforter les équipements et services de proximité (Maison France Services et évolution de la cuisine centrale)
 - conforter la qualité de l'habitat.
 - conforter l'accès à l'offre médicale.

Dans le déploiement, de la Maison France Services au sein de l'Espace Carnot, L'Etat participe au fonctionnement à hauteur de 30 000 € par an pour accompagner ce déploiement : l'espace Carnot a ainsi mobilisé 3 agents pour l'accueil et l'accompagnement dans les démarches France Services. En outre, un conseiller numérique France Services a été recruté par l'Espace Carnot avec une subvention de l'Etat de 32 000 € pendant 18 mois pour renforcer la démarche.

- ✓ Ville de Saint-Martin Boulogne : trois pôles urbains à conforter pour une identité renouvelée.

Il s'agit de développer une identité de centre-ville en reliant Ostrohove et le quartier de la mairie par une voie verte. Pour redynamiser ces 2 pôles urbains, les leviers suivants sont mobilisés :

- Aménagement et végétalisation de l'espace public
- Développement de l'offre de logements
- Amélioration de l'habitat privé et des bâtiments publics
- Redynamisation commerciale et de l'offre de services en proximité
- Création d'un équipement de lecture publique alliant culture et numérique.

Enfin, pour garantir un accès de proximité à des services du quotidien de qualité, la ville engage aussi une réflexion autour de l'alimentation durable en y intégrant son projet de création de restaurant scolaire, articulé avec celui de la valorisation des jardins potagers présents sur son territoire.

Ces services du quotidien sont aussi pensés à destination des populations du quartier de Malborough. En effet, au vu de l'évolution des besoins recensés par le diagnostic Petite Enfance, la ville de Saint-Martin-Boulogne souhaite conforter l'offre de services à destination des habitants de ce quartier. Le développement de la ZAC multi-site va y attirer une population supplémentaire dont les besoins vont s'ajouter à l'existant. Un projet est en cours d'étude pour être implanté dans le quartier et apporter une offre de service supplémentaire pour répondre aux besoins de la petite enfance, sous forme de la création d'un jardin d'enfants de 14 places. En parallèle, une offre de médiation numérique pour accompagner la dématérialisation des services publics se développe, à travers l'action du Centre Social Eclaté qui anime et pilote la démarche des centres sociaux connectés de l'agglomération. Le Centre Social Eclaté porte ainsi un emploi de Conseiller numérique France Services, co-financé par l'Etat à hauteur de 16 000 € par an pendant deux ans à partir du 1er juin 2022. Cette capacité du CSE à animer la médiation numérique sous toutes ses formes est un axe que la Ville souhaite amplifier à travers le programme Petites Villes de demain, sur le quartier Malborough mais pas seulement.

- ✓ Ville de Wimille : favoriser une politique de l'habitat diversifiée pour une qualité de vie en

proximité

L'objectif essentiel est d'accueillir une nouvelle population en exploitant le potentiel foncier, en diversifiant l'offre de logements et en traitant les friches urbaines, avec l'appui de l'EPF. Ainsi, aménager le pôle Gazemetz/Gare, projet stratégique de cette stratégie de revitalisation, ne s'entend qu'en confortant le centre-bourg dans ses fonctions essentielles. Pour dynamiser l'attractivité résidentielle, la ville veut favoriser des formes d'habitats complémentaires à l'existant et développer des programmes immobiliers innovants à travers de nouvelles formes d'habitat, inclusif ou participatif que ce soit sur la ZAC du Vallon des mûriers, sur le pôle Gazemetz/Gare ou sur le quartier de la Colonne.

Afin de garantir une qualité de vie au quotidien, la ville intègre dans sa stratégie de revitalisation un axe essentiel pour travailler les liaisons et les mobilités douces entre les quartiers de la ville en développement.

Enfin, il s'agit de conforter le commerce et les équipements de proximité dans les quartiers les plus urbanisés à travers les thématiques de la santé et du numérique, en particulier avec la création d'un tiers-lieu numérique. En complément, la ville a souhaité s'engager dans le projet d'alimentation durable communautaire, en concertation avec d'autres communes, pour favoriser l'installation d'un maraîcher sur son territoire et revisiter les modalités de sa restauration collective.

Article 5 – modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, EPF Hauts de France, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme. Ainsi, par exemple, l'intervention de l'EPF est spécifique et adaptée à chaque opération où il intervient.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Les communes signataires

En signant cette convention, les communes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet Petites Villes de Demain responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Ce poste mutualisé entre les trois villes est co-financé par l'ANCT et la Banque des Territoires (45 000 euros par an dans la limite de 50 % des coûts effectifs du poste) et par les villes de Le Portel, Wimille et Saint-Martin Boulogne, à parité pour la totalité de la part restante au-delà des 45 000 euros de subvention.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention-cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les communes signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Elles s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage, dans la mesure de la soutenabilité au regard de leurs moyens financiers disponibles.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés. Par exemple, la Banque des Territoires a conventionné avec la Région Hauts de France pour intermédiaire ses financements à destination des villes qui participent, en même temps, au dispositif régional Centre-ville/Centre-bourg et au dispositif national Petites Villes de Demain, ce qui est le cas de la ville de Le Portel.

L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière

d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

L'ADEME peut apporter un appui au cas par cas selon les projets des collectivités, et intervenir en soutien de certaines opérations du programme si besoin.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

L'Etablissement Public Foncier (EPF) des Hauts de France peut intervenir pour accompagner les projets des communes et EPCI lorsqu'ils intègrent une dimension foncière. A la demande de la collectivité l'EPF procède à l'acquisition de biens et en assure le portage foncier (en mettant éventuellement le bien à disposition de la collectivité) de façon à donner du temps au temps et permettre à la collectivité de monter son dossier (autorisation, études, recherche de financements). En plus du portage foncier (acquisition), l'Etablissement peut assurer la requalification des sites (déconstruction, traitement des sources de pollution concentrées) sur une partie de ses fonds propres afin de restituer à la collectivité ou à son aménageur désigné (SEM, Bailleur, SPL, lotisseurs...) un foncier disponible pour reconstruire la ville sur la ville notamment pour la production de logements ou favoriser la réinstallation d'équipements économiques (industriels, artisanaux ou commerciaux). L'EPF peut également intervenir pour assurer la renaturation d'espaces artificialisés (cadre de vie, espaces naturels, nature en ville), sites qui peuvent également servir dans le cadre du ZAN, du foncier de la compensation ou de la lutte contre les îlots de chaleur urbains. L'EPF peut aussi accompagner les communes en ingénierie selon les besoins.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Dynamiques en cours : mise en œuvre des actions matures

Des actions avaient été inscrites dans la convention d'adhésion. Elles ont été complétées durant cette phase par de nouvelles actions présentées lors des comités de projet. Voici les actions les plus matures et leur état d'avancement pour chacune des trois villes.

Ville - référence de fiche-action	Description succincte	Calendrier	Financement (en €)	Partenaires financiers
-----------------------------------	-----------------------	------------	--------------------	------------------------

Le Portel – 3.LP.1	Appel à projets ADEME AVELO 2 : étude pour renforcer les usages du vélo	Démarrage : 2022	Financement obtenu 40 686 €	Ville Le Portel (50%) ADEME (50%)
Le Portel – 4.LP.1	Requalification du Mont de Coupes : étude de conception et de maîtrise d'œuvre	Démarrage : 2022	Financement prévisionnel : 149 100 €	Ville Le Portel 80 000 €/ LEADER (14 500 €) /Banque des Territoires (55 000 €)
Le Portel – 5.LP.1	Ouverture de la Maison France Services au sein de l'Espace Social Carnot	Démarrage : 2021 Ouverture : 2022	Financement notifié : 61 967 €	Ville Le Portel (20 %) Etat (80%) Sur ce projet, l'Etat intervient aussi en appui au fonctionnement à hauteur de 30 000 €/an en année pleine et en finançant un poste de conseiller numérique France Services à hauteur de 32 000 € sur 18 mois.
Wimille – 1.W.1	ZAC Vallon des mûriers	Démarrage : 2011 Livraison prévisionnelle : 2023	Financements confirmés par le traité de concession et ses avenants : 1 052 000 €	SEM Urbavileo Habitat du Littoral/Ville de Wimille
Wimille – 1.W.3	Expérimentation d'un habitat inclusif	Démarrage : 2022	Financement prévisionnel : 167 000 €	Habitat Hauts de France (100% de l'investissement immobilier) /CCAS de Wimille et ville de Wimille (fonctionnement)
Wimille – 2.W.1	Diagnostic commercial sur le centre-ville en articulation avec le projet urbain Pôle Gazemetz/Gare	Démarrage : 2022	Financement obtenu : 100 % par la Banque des Territoires	Banque des Territoires (marché à bons de commande)
Wimille – cf. fiche 4.W.1	Aménagement du pôle Gazemetz/Gare	Démarrage : 2022	Financement prévisionnel de l'étude : 70 000 €	Ville de Wimille/Banque des Territoires (Taux d'intervention encore à définir).
Wimille – cf. fiche 5.W.1	Création d'un tiers-lieu numérique au sein de la médiathèque	Démarrage : 2021 Livraison prévisionnelle : 2022	Financements notifiés : 44 000 €	Ville de Wimille (30 %) / Etat (30%) / Département (40%)
Saint-Martin Boulogne – cf. fiche 2.SMB.3	Recrutement du chef de projet mutualisé Petites villes de demain	Démarrage : 2021 Fin prévisionnelle : 2026	Financements notifiés : 108 000 €	Villes de Saint-Martin Boulogne, Le Portel et Wimille (19.5% chacune) / Banque des Territoires (23 %) / ANCT (18.5 %)

Saint-Martin Boulogne – cf. fiche 2.SMB.4	Diagnostic commercial sur le centre-ville	Démarrage et livraison : 2022	Financement obtenu : 100 % par la Banque des Territoires	Banque des Territoires (marché à bons de commande)
Saint-Martin Boulogne - cf. fiche 4.SMB.2	Végétalisation de la cour d'école Ferry/Nacry	Livraison : 2022	Financement prévisionnel : 250 000 € Participation de l'Etat notifiée (DSIL) Participation du Département en cours d'instruction	Ville de Saint-Martin Boulogne Etat : DSIL (12.5%) Département du Pas-de- Calais (FIEET)

Pour certains projets, les financements ont été déjà obtenus auprès des partenaires. Pour les autres, les financements ont été sollicités et sont en attente de confirmation. La phase de réalisation de la plupart de ces projets est ainsi d'ores et déjà au moins démarrée, voire davantage pour certains projets. Les quelques projets en attente de confirmation du financement prévisionnel sont prêts à être engagés de façon imminente.

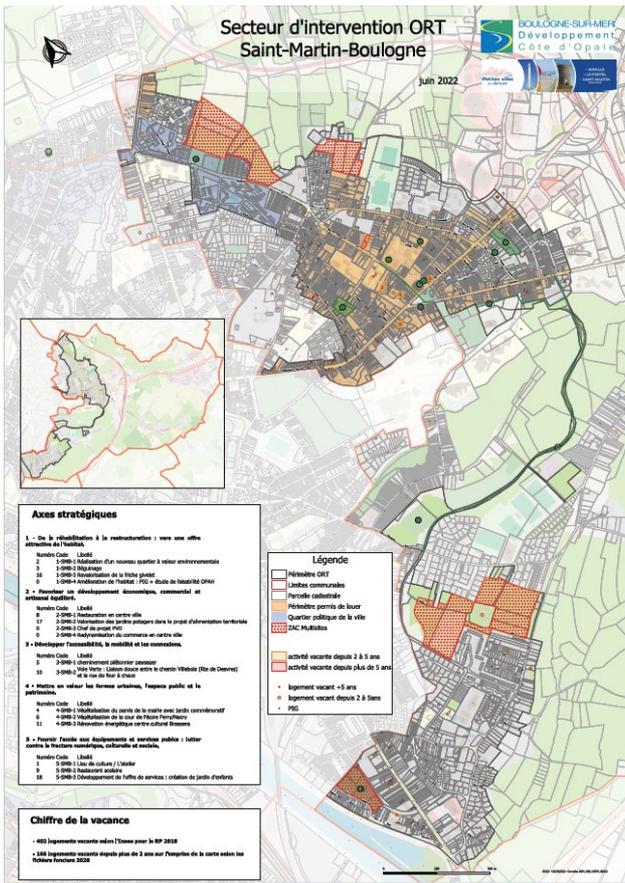
Article 8 - Définition des secteurs d'intervention ORT pour chacune des trois communes

Le périmètre ORT des Petites Villes de Demain regroupe l'ensemble des secteurs d'intervention de chaque ville dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Il a été défini pour décliner la stratégie des communes et inclure les actions opérationnelles qu'elles souhaitent conduire et accompagner au regard des diagnostics réalisés et engagés.

✓ Pour la ville de Saint-Martin Boulogne

Il intègre différents secteurs d'interventions spécifiques : au nord, le quartier de Malborough avec les enjeux urbains liés à son classement en QPV, la dimension du logement se déclinant dans le développement de la ZAC multi-sites et l'intégration d'un secteur inclus dans le permis de louer ; puis le centre-ville autour de la Mairie en intégrant au nord le stade et la ZAC multi-sites et en reprenant le périmètre du permis de louer pour traiter les enjeux du logement ; puis un périmètre de projet autour de la création d'une voie verte reliant ce cœur de ville au quartier d'Ostrohove ; et, enfin, une partie de ce quartier d'Ostrohove, jusqu'à Brequerecque sud, concentrant enjeux du logement (densification et nouvelle offre), développement d'un nouveau marché, et rénovation énergétique des équipements publics pour renforcer le rôle de centralité de ce quartier. La carte du secteur d'intervention ORT ci-contre est reprise en annexe 3 avec la liste exhaustive des rues qui constituent les secteurs d'interventions précis.

Le quartier Malborough assure, de fait, des fonctions de centralité. Ainsi la centralité commerciale s'incarne avec la présence d'un supermarché qui sert de pôle commercial pour les quartiers de Boulogne-sur-mer (Chemin Vert), Saint-Martin Boulogne (Malborough) et de Wimille (quartier de la Colonne et du Bon Secours). La forte démographie de ce quartier, en cours d'expansion avec la ZAC multi-sites, confirme la nécessité d'évolution de l'offre de services, de logements et d'aménagements, en mobilisant les outils conférés par l'ORT dans ces domaines spécifiques. La présence de la maison de quartier et des activités nombreuses du Centre social Eclaté favorisent le vivre ensemble et le lien social dynamique autour de l'offre de services (écoles, bar associatif, commerce, stade en proximité).

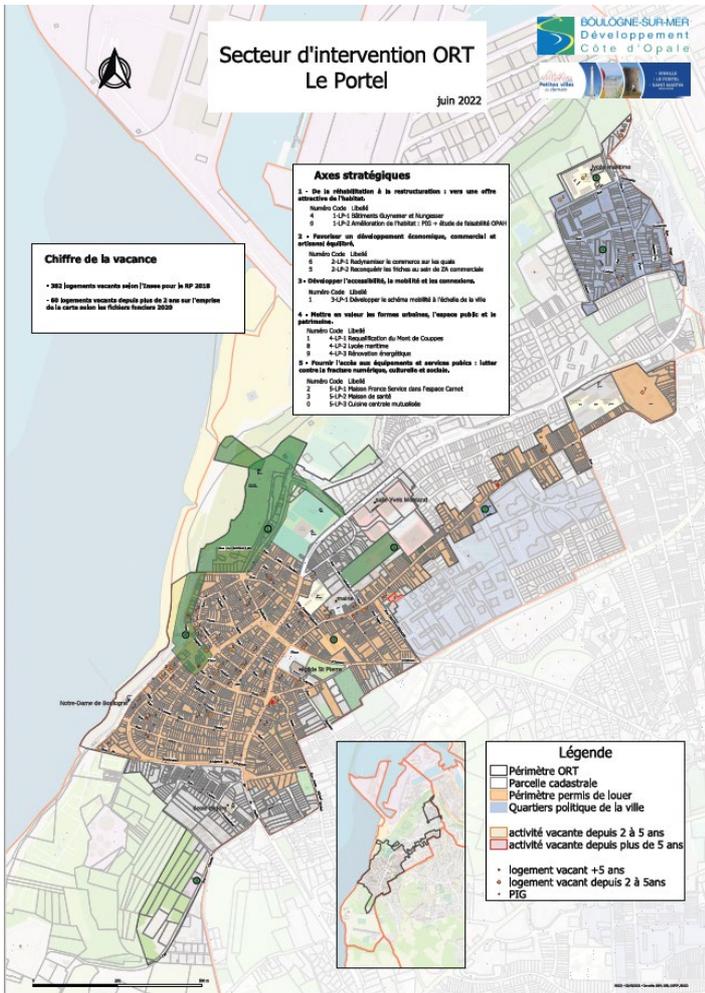


Le centre-ville autour de la Mairie concentre l'ensemble des problématiques de requalification que les outils de l'ORT sont amenés à traiter : la requalification commerciale, l'adaptation de l'offre de logements (rue Hénot et route de St-Omer) en requalifiant des espaces déjà artificialisés, l'insertion d'un nouvel équipement public de lecture publique (rue Gaston Durieux), rebâti sur une friche urbaine, pour créer un effet de dynamisation de fréquentation, et le redéploiement de mobilités douces et actives reliant les différents services (mairie, écoles, CCAS, maison de quartier, collège) pour limiter la mobilité routière.

L'insertion du stade dans le périmètre ORT symbolise la volonté de valoriser les équipements sportifs, en raison des politiques nationales en prévision des JO 2024. Ainsi l'évolution de l'offre de service public municipal envers le sport vise à améliorer le cadre de vie des habitants. Cet équipement en proximité du centre-ville aura un rayonnement par sa nouvelle attractivité. En effet, des évolutions sont prévues comme l'ajout d'équipements sur l'aspect athlétique et la création de bureaux pour les associations. Cela constituera une nouvelle centralité sportive autour du stade et de ses activités.

A l'appui de ces enjeux, la volonté de renaturation et de végétalisation visible des espaces publics souligne l'engagement en faveur de la transition écologique. C'est pourquoi la voie verte envisagée pour relier le coeur de ville au quartier d'Ostrohove joue un rôle essentiel pour renforcer les fonctions de centralités présentes sur ces deux quartiers. Elle a vocation à créer un poumon vert à vocation de loisirs, de tourisme et de développement local, appuyé sur les activités de maraîchage et d'insertion de l'association Créactif.

Enfin, le quartier d'Ostrohove concentre des problématiques d'évolution de l'offre de logements sur la friche Givelet, mais aussi de rénovation énergétique de l'habitat par le déploiement du PIG auprès des propriétaires privés. La présence emblématique du centre culturel Brassens dans ce quartier, inscrit dans le programme pour sa rénovation énergétique, ainsi que de la maison de quartier d'Ostrohove démontre la volonté de services de proximité divers et qualitatifs portés par la Ville. L'expérimentation d'un marché de proximité sur la place de l'Orme le samedi souligne enfin la volonté de renforcer l'offre commerciale. Les outils de l'ORT permettront d'appuyer les transformations des fonctions assignées à ce quartier pour favoriser son lien avec le centre-ville autour de la mairie.



✓ Pour la ville de Le Portel

Il intègre différents secteurs spécifiques : le secteur Nord du quartier Henriville, le site du Mont de Coupes et le centre-ville, et, enfin, une part du secteur sud urbanisé, limitrophe de la ville d'Outreau.

La carte du périmètre ORT ci-contre est reprise en annexe 3 avec la liste exhaustive des rues qui constituent les secteurs d'interventions précis.

Le quartier Henriville classé Quartier Politique de la Ville fait l'objet d'un projet de rénovation de l'habitat souhaité par la Ville, en concertation avec le bailleur social Pas-de-Calais Habitat. Les deux bâtiments Nungesser et Guynemer sont concernés par des enjeux de rénovation énergétique et donc d'amélioration de l'habitat. De même, le site du lycée maritime, dont la région a annoncé le déménagement à horizon 2024, est situé dans ce périmètre ORT nord afin de pouvoir être intégré progressivement à la stratégie de revitalisation de la ville en mobilisant les outils de l'ORT le moment venu pour envisager la requalification de ce site.

Le Portel, déjà objet d'une lourde requalification autour de la place de l'Eglise, a été pour une part celui concerné par le permis de louer car il s'agit de continuer à traiter cette dimension d'amélioration de l'habitat, dans sa dimension de traitement des logements vacants et d'accompagnement des habitants dans les enjeux de rénovation énergétique des logements privés.

L'intégration du site du mont de Coupes à ce périmètre souligne qu'il est le cœur du projet de revitalisation de la commune. La volonté est d'y intégrer la façade maritime sur laquelle la ville concentre les enjeux de revitalisation : évolution de l'offre commerciale, aménagements de l'espace public et gestion des mobilités douces pour favoriser l'accès à la plage depuis le cœur de ville et le Mont de Coupes. Le repérage d'une vaste friche en cœur de ville (rue du moulin à vent) nécessite aussi la mobilisation des outils de l'ORT et des partenaires de la ville pour en faire évoluer les usages.

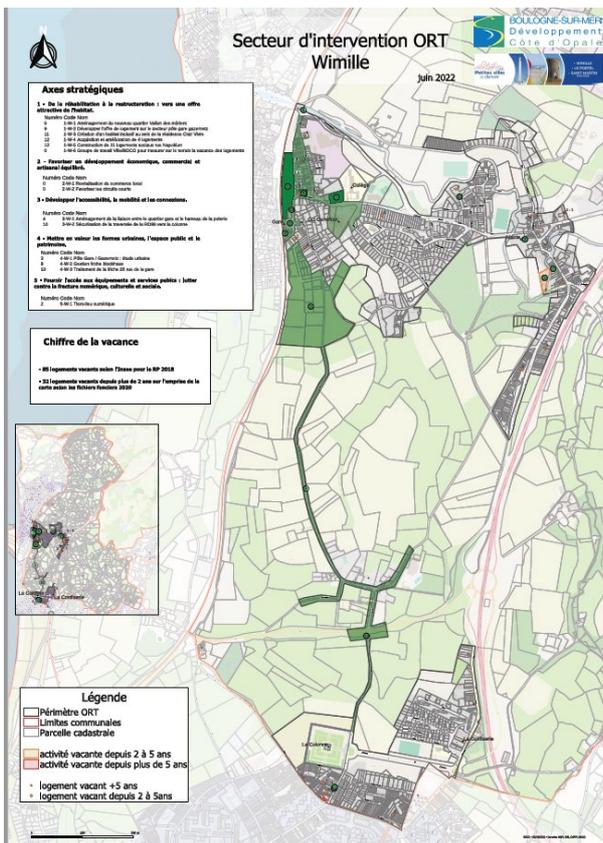
Enfin, l'ouverture de la maison France Services au sein de l'Espace social Carnot depuis janvier 2022 et la volonté de faire évoluer la cuisine centrale de la ville pour garantir une offre de restauration collective de qualité participent pleinement au renforcement de l'offre de services de proximité.

Enfin, le périmètre ORT dans sa partie sud vise à valoriser le projet de création de maison médicale portée par un opérateur privé en vue de renforcer l'offre de services dans ce domaine. Ce projet

visé à renforcer la centralité de la ville puisque cette maison médicale sera implantée en limite immédiate de la ville d'Outreau, sur laquelle elle a aussi vocation à rayonner.

✓ Pour la ville de Wimille

Le périmètre ORT intègre différents secteurs spécifiques : le cœur urbanisé de la ville, allant du quartier de la gare et de la ZAC du vallon des mûriers jusqu'au centre-bourg. La plaine d'Houlouve a été intégrée car elle joue de fait un rôle de centralité en attirant un public nombreux pour profiter de son cadre naturel et aménagé. Le périmètre inclut aussi la liaison routière entre le vallon des mûriers et le site de la Colonne de la Grande Armée, et, enfin, le quartier de la Colonne et du Bon secours, limitrophes des villes de Saint-Martin Boulogne et de Boulogne-sur-mer.



La carte du périmètre ORT ci-contre est reprise en annexe 3 avec la liste exhaustive des rues qui constituent les secteurs d'interventions précis.

La revitalisation territoriale de Wimille est à replacer dans un contexte géographique de ville qui comporte des pôles éclatés, reliés essentiellement par des axes routiers. Cette spécificité pèse aussi sur l'implantation de l'offre de logements. La création de la ZAC du Vallon des Mûriers et son insertion dans le périmètre ORT se justifient par une volonté de densifier l'espace urbain et de centraliser le développement de l'habitat autour d'un pôle de services. Ce développement en proximité de la gare a déterminé la ville à concentrer son projet de réqualification urbaine sur ce pôle Gazemetz/Gare, en proximité immédiate de la ZAC, pour renforcer ses fonctions de centralité. Ce pôle Gazemetz/Gare, prolongement du centre-bourg et du pôle commercial constitué autour du supermarché, possède des friches urbaines qui pourront être traitées dans le cadre des outils de l'ORT et de la mobilisation partenariale. Le rôle de la gare est aussi à réinterroger dans sa dimension de site favorisant l'intermodalité des transports pour renforcer la centralité wimilloise et son articulation

avec Wimereux. La revitalisation territoriale envisagée sur ce pôle concentre donc les enjeux d'habitat, d'offre de services et de commerces (comme sur le centre-bourg) et de mobilités douces renforcées.

L'enjeu des mobilités s'incarne dans les projets d'évolution des mobilités pour rejoindre la ZAC et le quartier de la Colonne. Ainsi, l'aménagement routier de la Route de la Poterie s'articule avec le projet d'implantation d'une piste cyclable pour relier la route Léon Sergent et l'Eurovélo V4, en traitant l'interconnexion entre la RD 96 et la route de la Poterie.

Enfin, le quartier de la Colonne en lui-même fait l'objet d'une requalification de l'habitat porté par le bailleur social Urbavileo Habitat du Littoral qui déploie rue Napoléon deux projets complémentaires dans l'évolution de l'offre de logements pour répondre aux besoins de logements à coûts accessibles. Par ailleurs, la ville a souhaité engager un dialogue avec l'agence Boulogne Développement pour entreprendre un travail sur la réalité des logements vacants privés, dont plusieurs sont identifiés sur ce quartier de la Colonne, mais aussi en centre-ville, en vue d'apporter les réponses adéquates. Enfin, le monument historique de la Colonne Napoléon, la salle de la Confiserie, l'Espace associatif Franck Lefebvre et la médiathèque, qui structurent ce quartier, démontrent les fonctions de centralité de fait exercées, ces équipements étant fréquentés par une population d'horizons géographiques divers.

Pour rappel, l'annexe 3bis reprend l'ensemble des secteurs d'intervention qui forme le périmètre global de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Elle présente ainsi un plan de situation en

incluant les secteurs des quatre communes concernées : Wimille, Le Portel, Saint-Martin Boulogne et Boulogne-sur-mer.

Article 9 - Plan d'action prévisionnel global et détaillé

Le plan d'action est repris en annexe 2 de la présente convention.

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT, délégation territoriale en préfecture du Pas-de-Calais, à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le plan d'action global se décline en deux parties (annexe 2) :

- La première est un plan d'action avec les projets dont les financements sont d'ores et déjà actés par les partenaires.
- La seconde partie du plan d'action comporte les projets dont les conditions de financements sont encore en cours d'exploration ou en attente de décision des différents partenaires.

Un code couleur permet de différencier le statut du financement des projets concernés.

Les fiches actions dédiées sont présentées en annexe 4.

Article 10 – Gouvernance et modalités de suivi et d'évaluation des projets

10.1 Gouvernance et modalités d'organisation

Le comité de projet avec l'ensemble des partenaires signataires de la convention se réunira semestriellement. Le Comité de projet est présidé par les Maires, par le Représentant local de l'Etat, et par le Président de la CAB ou son représentant. Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés selon les projets à aborder. Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle à minima semestriellement, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet. Il se réunira en alternance avec celui d'Action Coeur de Ville, permettant aux partenaires d'identifier plus facilement les projets et les villes concernées.

Le comité de projet a pour missions de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique regroupe l'ensemble des représentants techniques des partenaires signataires de la convention. Il se réunira trimestriellement afin de suivre l'état d'avancement des projets, de débattre des enjeux techniques relatifs à la stratégie mise en œuvre et de proposer de nouvelles actions. Il se réunira en alternance avec celui d'Action Coeur de Ville, permettant aux partenaires d'identifier plus facilement les projets et les villes concernées.

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage de la stratégie et l'animation du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Le projet est suivi par une direction de projet placée sous l'autorité des trois maires et du Président de la CAB. Cette direction de projet est constituée par un comité restreint regroupant

- les DGS de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne, ou leurs représentants
- le chef de projet Petites Villes de Demain
- un représentant de la sous-préfecture,
- un représentant de la DDTM,
- un directeur de la CAB
- un représentant de Boulogne Développement Côte d'Opale.

Elle est accompagnée plus particulièrement par les services de l'agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique BDCO et par les services de la CAB.

Ce comité restreint peut s'appuyer sur **des équipes projets** mobilisées au besoin sur les différentes thématiques de la revitalisation territoriale. Une réunion mensuelle de la direction de projet ou des équipes projets dédiées selon les thématiques de travail abordées sera faite pour suivre l'évolution des projets opérationnels.

Deux équipes projets sont mobilisées au moment de la signature de cette convention :

Un groupe Habitat a été constitué pour traiter les enjeux du logement privé dans les petites villes de demain et réfléchir à l'opportunité d'une éventuelle OPAH communale : il rassemble notamment le chef de projet PVD (en lien avec les services des trois communes), la CAB, BDCO et la DDTM.

Un groupe Alimentation et restauration collective travaille sur les degrés de mutualisation souhaitables entre les villes : il rassemble notamment le chef de projet PVD, la CAB, le Département, le PNR Cap et Marais d'Opale, BDCO, et les trois communes. Il est alimenté par les travaux de groupes techniques municipaux dédiés.

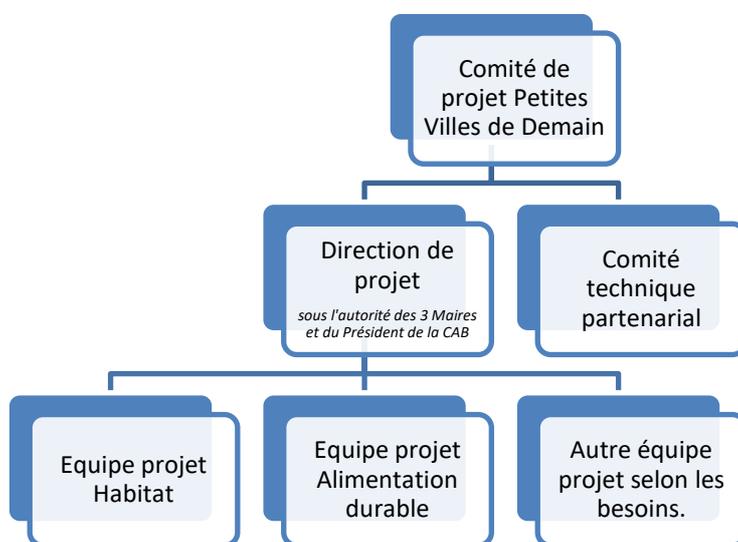


Figure 1 : Gouvernance et organisation de suivi des projets

Afin d'assurer une bonne communication du projet, l'ensemble des actions validées par le comité de projet en faveur des trois centralités de Saint-Martin Boulogne, Le Portel et Wimille sont labellisées Petites Villes de Demain. Une concertation avec la population et les acteurs tels que les commerçants sera poursuivie et adaptée aux projets spécifiques.

10.2 Evaluation

Outre un suivi de l'état d'avancement des actions par le comité technique, une présentation annuelle de l'évaluation sera faite au comité de projet par le chef de projet PVD en fin d'année civile.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport synthétique détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est

présenté au Comité de projet.

Article 11 - Résultats attendus du programme

Les résultats des actions seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

Les indicateurs référencés ci-dessous ont vocation à alimenter l'évaluation globale du programme pour en mesurer les résultats territorialisés et globaux.

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution de la population par classe d'âge (communes et CAB)	INSEE CAB	Evaluer l'impact de l'offre de logements sur l'évolution de la population
Evolution du nombre de logements publics et privés (communes et CAB)	CAB – INSEE	Evaluer l'évolution de l'offre pour répondre aux besoins de la population locale et aux nouveaux arrivants
Nombre de dossiers PIG traités par commune et territorialisation.	CAB	Evaluer la rénovation énergétique et globale du parc des logements privés
Nombre de conseils Info Energie par commune	PNR/Conseiller en Energie FAIRE	Evaluer la rénovation énergétique et globale du parc des logements privés
Evolution de la typologie des logements (communes et CAB)	BDCO - CAB - INSEE voir avec évaluation du PLH.	Evaluer l'adaptation de l'offre des logements aux besoins constatés
Evolution du nombre de logements vacants privés. (communes et CAB)	BDCO (fichiers fonciers et observatoire local de la vacance avec les villes de Le Portel, St-Martin Boulogne.)	Evaluer le phénomène de la vacance privée pour le traiter et le contenir

Axe 2 - Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution du nombre de commerces présents en centre-ville	CCI – Services municipaux	Evaluer l'évolution de l'attractivité commerciale
Evolution de la typologie des commerces en centre-ville	Base des équipements INSEE	Evaluer la diversité commerciale
Animation commerciale en centre-ville : évolution des acteurs et des actions.	Services municipaux	Evaluer la résilience du réseau d'acteurs locaux

Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de km de pistes cyclables et de voies piétonnes créés + services vélos (anneaux)	CAB – services municipaux	Mesurer le développement du réseau de mobilités douces
Fréquentation et usages des nouvelles voies créées.	Services municipaux/CAB (nécessité de trouver les modalités	Evaluer l'appropriation des nouvelles mobilités par la

	opérationnelles pour compatibiliser ces flux)	population.
Location de vélo	Cycleco	
Transports en bus	Marineo	
Sensibilisation à destination du public sur les mobilités douces et actives : recensement des types d'animations.	Services municipaux - CAB	Evaluer la perception et l'appropriation des nouvelles pratiques par la population.

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Indicateur	Référence	Objectif
Friches urbaines identifiées par commune : superficies, nombre et typologie.	Services municipaux PLUI (base de données de recensement à BDCO) Partenariat possible avec l'EPF.	Mesurer la réalité des friches disponibles sur les petites villes de demain.
Evolution de l'usage des friches urbaines identifiées initialement.	Services municipaux - services ADS Partenariat possible avec l'EPF.	Mesurer la dynamique de reconquête des friches urbaines.
Montant et typologie des investissements financiers réalisés pour traiter ces friches.	Villes et partenaires spécifiques selon les friches traitées. Partenariat possible avec l'EPF.	Evaluer l'impact des fonds mobilisés pour traiter les friches.
Evolution des montants d'investissements réalisés par les villes pour rénover énergétiquement leur parc immobilier.	Services municipaux.	Evaluer les investissements au regard des gains d'énergie constatés. (cf. ci-dessous)
Economies d'énergie générées par les bâtiments publics rénovés (cf. indicateurs et normes du décret Tertiaire)	Services techniques municipaux	Evaluer les gains de consommation énergétique réalisés

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics : lutter contre la fracture numérique, culturelle et sociale

Indicateur	Référence	Objectif
Fréquentation des équipements publics créés selon les villes	Direction des équipements publics concernés	Mesurer l'appropriation des nouveaux équipements par la population
Typologie des populations fréquentant ces équipements (âge, commune d'origine, usages)	Direction des équipements concernés.	Evaluer l'impact selon les types de publics visés.

Article 12 - Durée de la convention et évolution de celle-ci

La présente convention-cadre est signée pour une durée de quatre ans, à savoir jusqu'au 31/03/2026. Les engagements financiers des partenaires du programme et les délais de paiements de ceux-ci peuvent courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels

partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Dans ce cas, elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et, si nécessaire, du comité régional d'engagement.

À tout moment, d'ici au 31 mars 2026, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la création d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention, sans nécessité de ratifier un avenant.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 13 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ; ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 14 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 15 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 16 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la

convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Lille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Lille.

Commune de Le Portel	Commune de Wimille	Commune de Saint-Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN Maire	Antoine LOGIÉ Maire	Raphaël JULES Maire
L'Etat	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	
Louis LE FRANC Préfet du Pas-de-Calais	Frédéric CUVILLIER Président	



ANNEXES



Annexe 1– Diagnostic de territoire

Fichier joint : Diagnostic_projet_territorial_juin_2022



Annexe 2 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé – engagements financiers obtenus et engagements financiers à finaliser

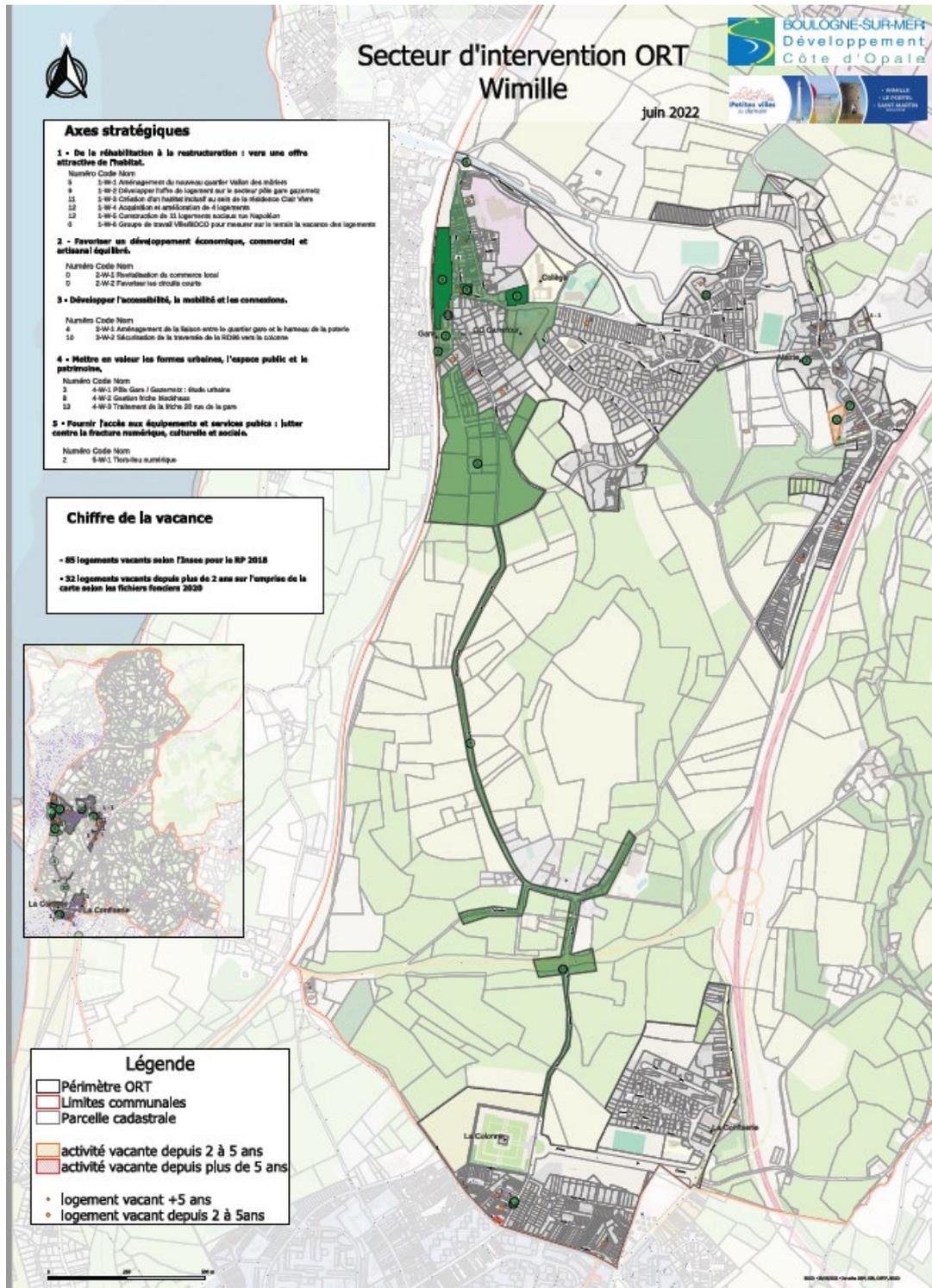
Fichier joint :

- Tableau « plan d'action prévisionnel détaillé des 3 villes – juin 2022 »



Annexe 3 – Plan des secteurs d'intervention ORT pour les villes de Wimille, Le Portel, et Saint-Martin Boulogne

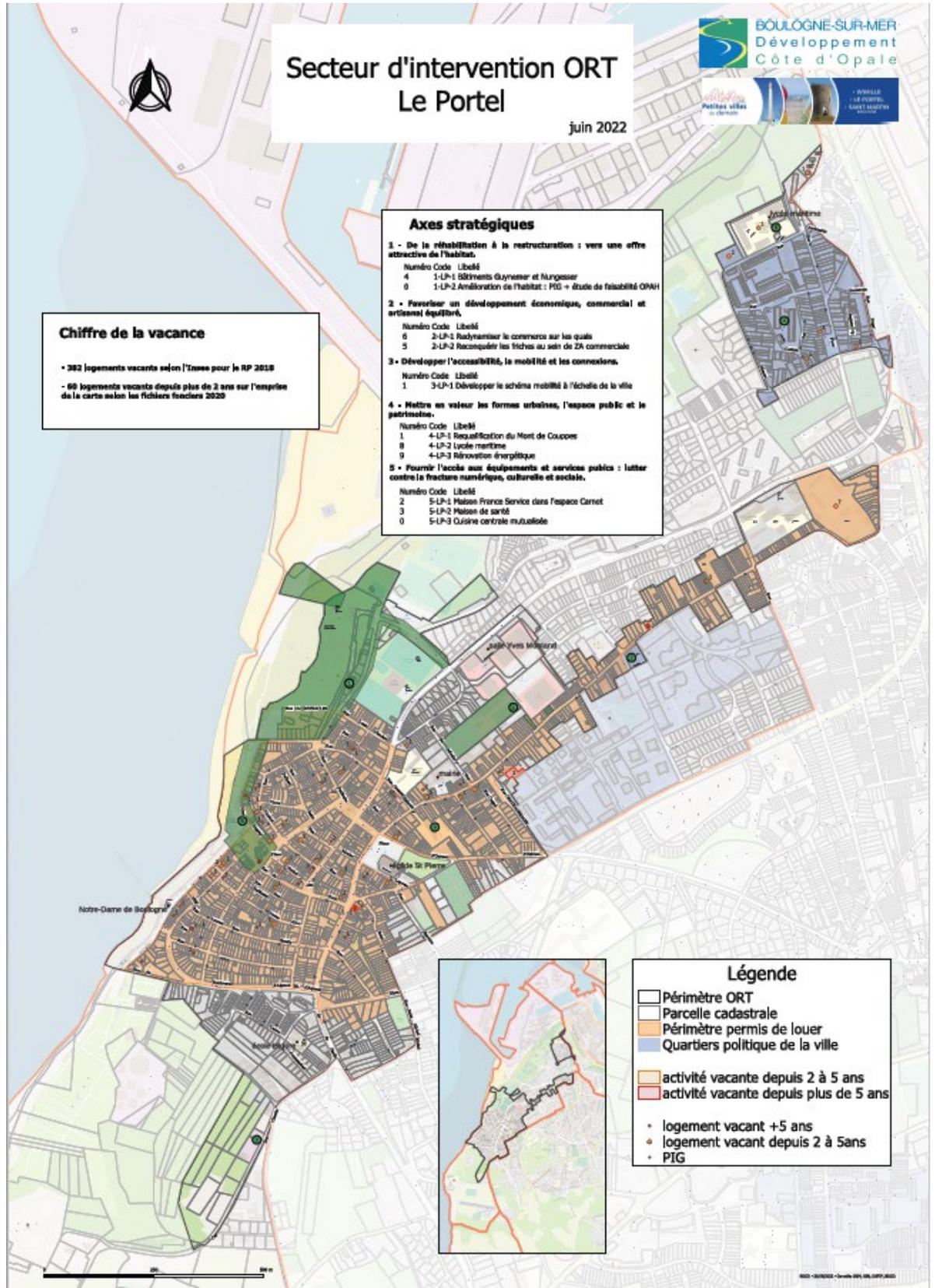
Annexe 3 A – secteurs d'intervention ORT – ville de Wimille



SECTEURS D'INTERVENTION ORT WIMILLE

N° DEBUT	N° FIN	ADRESSE	VILLE	CODE INSEE
1		IMP DU CHATEAU DE LA CROIX	WIMILLE	62894
3		IMP DU CHATEAU DE LA CROIX	WIMILLE	62894
5	7	IMP DU CHATEAU DE LA CROIX	WIMILLE	62894
1	24	RTE D'AUVRINGHEN	WIMILLE	62894
4039		RTE D'AUVRINGHEN	WIMILLE	62894
4040		RTE D'AUVRINGHEN	WIMILLE	62894
1	10	RTE DE LA POTERIE	WIMILLE	62894
12	B	RTE DE LA POTERIE	WIMILLE	62894
14	20	RTE DE LA POTERIE	WIMILLE	62894
2	80	RUE D HOULOUBE	WIMILLE	62894
1	17	RUE DE LEDINGHEN	WIMILLE	62894
19	43	RUE DE LEDINGHEN	WIMILLE	62894
1	2	RUE DE LOZEMBRUNE	WIMILLE	62894
4		RUE DE LOZEMBRUNE	WIMILLE	62894
7		RUE DE LOZEMBRUNE	WIMILLE	62894
1	3	RUE DES CARRIERES	WIMILLE	62894
2	80 paire	RUE DU BON SECOURS	WIMILLE	62894
2	8 paire	RUE DU CIMETIERE	WIMILLE	62894
1	70	RUE DU GENERAL DE GAULLE	WIMILLE	62894
2	toute le rue	RUE LEON SERGENT	WIMILLE	62894
1	13	RUE LIEUTENANT DELY	WIMILLE	62894
16	38 paire	RUE LIEUTENANT DELY	WIMILLE	62894
3	117	RUE RAOUL LEBEURRE	WIMILLE	62894
13	69	RUE VICTOR CLEMENT	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE JEAN BAPTISTE REVEILLON	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE PAUL ANDRE COPPIN	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE DU MAL LEFEBVRE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE PIERRE ANGE ROMAIN	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE LOUIS BLERLOT	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE FRANCOIS D ARLANDES	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE PILATRE DE ROZIER	WIMILLE	62894
	rue entiere	SEN DE LA GARE DES ANCIENS	WIMILLE	62894
	rue entiere	ALL COMBATTANTS	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL BOILEAU	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE CHARLES DE CALONNE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE HENRI LASSEMBLEE	WIMILLE	62894
	rue entiere	SQ HYPOLITE RENAUT	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE DE L'ABBE COSSART	WIMILLE	62894
	rue entiere	IMP D'AUVRINGHEN	WIMILLE	62894

	rue entiere	RUE	DU PRESBYTERE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	DU STADE	WIMILLE	62894
	rue entiere		RES CLAIR VIVRE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	DES FRERES MONTGOLFIER	WIMILLE	62894
	rue entiere	CITE	DE L ETOILE	WIMILLE	62894
	rue entiere	SQ	GEORGES DE LA TOUR	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	LA BRUYERE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	JEAN MERMOZ	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	MUSSET	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	JACQUES CHARLES	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	DU VIADUC	WIMILLE	62894
	rue entiere	AV	DE LA COLONNE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	GEORGES GUYNEMER	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	DU MAL NEY	WIMILLE	62894
	rue entiere	ALL	CLAUDE MONET	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	DE MAISONFORT	WIMILLE	62894
	rue entiere		MALBOROUGH	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	MARYSE BASTIE	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	LAMARTINE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	ANDRE MILHAMONT	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	JEAN DE LA FONTAINE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	JEAN BAPTISTE DE ROSNY	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	MOLIERE	WIMILLE	62894
	rue entiere	ALL	AUGUSTE RENOIR	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	REVEREND PERE HALLUIN	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	DE L'AIGLON	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	CORNEILLE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	JEAN PIERRE BLANCHARD	WIMILLE	62894
	rue entiere		LA COLONNE	WIMILLE	62894
	rue entiere	AV	VICTOR HUGO	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	MARECHAL SOULT	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	CHATEAUBRIAND	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	DE LA GARE	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	MONTESQUIEU	WIMILLE	62894
	rue entiere	PARC	BON SECOURS	WIMILLE	62894
	rue entiere	IMP	DU CINQ JUIN	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	NAPOLEON	WIMILLE	62894
	rue entiere	PL	MONTAIGNE	WIMILLE	62894
	rue entiere	RUE	GILBERT REGNAULT	WIMILLE	62894

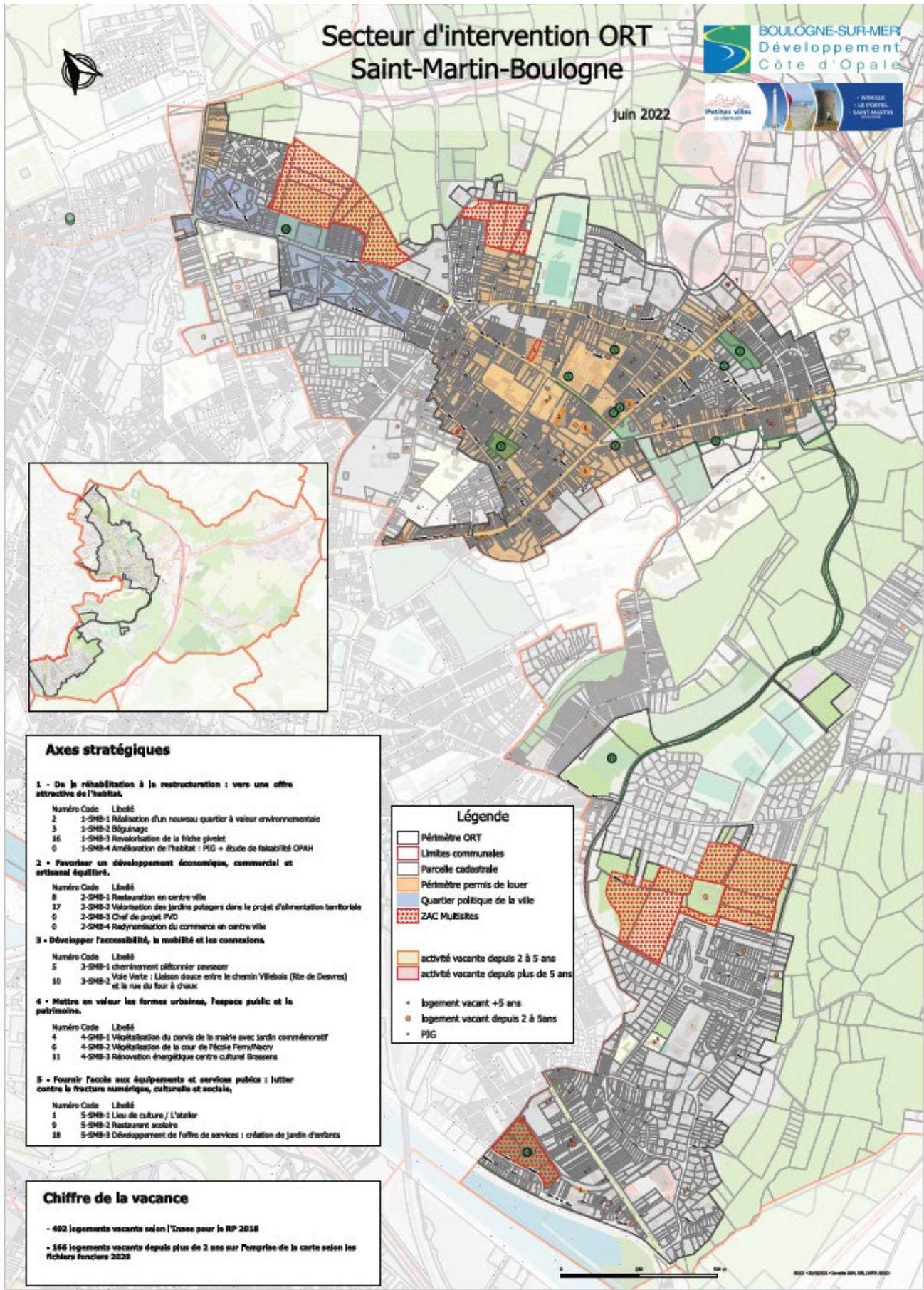


SECTEURS D'INTERVENTION ORT LE PORTEL

N° DEBUT	N° FIN	ADRESSE		VILLE	CODE INSEE
12		AV	DE BETHUNE	LE PORTEL	62667
59		AV	DE BETHUNE	LE PORTEL	62667
2003		AV	DE BETHUNE	LE PORTEL	62667
3	37	BD	DU RIEU DE CAT	LE PORTEL	62667
1	8	IMP	CARNOT	LE PORTEL	62667
2	28	RUE	AUGUSTE COMTE	LE PORTEL	62667
30		RUE	AUGUSTE COMTE	LE PORTEL	62667
3	231	RUE	CARNOT	LE PORTEL	62667
235	237	RUE	CARNOT	LE PORTEL	62667
239	257	RUE	CARNOT	LE PORTEL	62667
259		RUE	CARNOT	LE PORTEL	62667
261	451	RUE	CARNOT	LE PORTEL	62667
4012		RUE	CARNOT	LE PORTEL	62667
4014		RUE	CARNOT	LE PORTEL	62667
4	26 paire	RUE	CHARLES LAMARRE	LE PORTEL	62667
49	B	RUE	CHARLES LAMARRE	LE PORTEL	62667
2	11	RUE	CHATEAUBRIAND	LE PORTEL	62667
28		RUE	COPERNIC	LE PORTEL	62667
1		RUE	DE LA MER	LE PORTEL	62667
28	40	RUE	DE LA MER	LE PORTEL	62667
1		RUE	DES CANADIENS	LE PORTEL	62667
4016		RUE	DES CANADIENS	LE PORTEL	62667
2	4	RUE	DES CHAMPS	LE PORTEL	62667
16		RUE	DES CHAMPS	LE PORTEL	62667
2	38 paire	RUE	DU CAP	LE PORTEL	62667
9012		RUE	DU CAP	LE PORTEL	62667
46		RUE	DU GEN SAN MARTIN	LE PORTEL	62667
3	35	RUE	GALILEE	LE PORTEL	62667
34	109	RUE	GEORGES CLEMENCEAU	LE PORTEL	62667
4021		RUE	GEORGES CLEMENCEAU	LE PORTEL	62667
1	25	RUE	GEORGES HONORE	LE PORTEL	62667
27	77 impair	RUE	GEORGES HONORE	LE PORTEL	62667
9	13 impair	RUE	MARCEL GOURNAY	LE PORTEL	62667
16		RUE	MARCEL GOURNAY	LE PORTEL	62667
68	B	RUE	PIERRE BROSSOLETTE	LE PORTEL	62667
2	27	RUE	ROGER THIERRY	LE PORTEL	62667
150		RUE	ROLLAND	LE PORTEL	62667
		rue entiere	DE LA MARINE	LE PORTEL	62667
		rue entiere	AUGUSTIN LOBEZ	LE PORTEL	62667
		rue entiere	BRANLY	LE PORTEL	62667
		rue entiere	MARIE LAURENT	LE PORTEL	62667
		rue entiere	AMIRAL RONARCH	LE PORTEL	62667
		rue entiere	DU LNT ROBERT	LE PORTEL	62667
		rue entiere	D OUTREAU	LE PORTEL	62667
		rue entiere	DES HAYETTES	LE PORTEL	62667

	rue entiere	RUE	FREDERIC SAUVAGE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	COPPIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	BD	PASTEUR	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DES CASTORS	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU BOCAGE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	QUAI	DE LA VIERGE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE L AMIRAL COURBET	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU MARECHAL LECLERC	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DES PREVOYANTS	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE LA FALAISE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	COQUEL	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	AUGUSTE JUSTIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	NOTRE DAME	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	SAINT MICHEL	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU CDT CHARCOT	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	D'HENRIVILLE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	AMIRAL DE ROSAMEL	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	MONSEIGNEUR LEPRETRE RESIDENCE DUMONT D URVILLE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU MARECHAL FOCH	LE PORTEL	62667
	rue entiere	AV	JOFFRE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	LIBERT	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	JEAN POURRE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	QUAI	DUGUAY TROUIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	JUDITH RENAUDIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	CHAMPLAIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU MONACLIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	FOURCROY	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	BATTEZ	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	FAIDHERBE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU LNT CH BERNARD	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	PAUL JUSTIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU SOUTERRAIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU MOULIN A VENT	LE PORTEL	62667
	rue entiere	PAS	DE LA POSTE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	IMP	LAMIRAND	LE PORTEL	62667
	rue entiere	BD	D ALPRECH	LE PORTEL	62667
	rue entiere	CRS	PAILLARD	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	JEAN BART	LE PORTEL	62667
	rue entiere	IMP	DU NORD	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	MEUNIER	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	VICTOR HUGO	LE PORTEL	62667
	rue entiere	AV	CESAIRE GOURNAY	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE LA NEUVILLE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	QUAI	DU CALVAIRE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	MAC MAHON	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	GILLES	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	ARCHIMEDE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE L EPI	LE PORTEL	62667

	rue entiere	RUE	LOUIS CHOCHOI	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	LNT HERBEZ	LE PORTEL	62667
	rue entiere	BD	DU FORT DE COUPPES	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	MGR HAFFREINGUE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	PL	POINCARE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	SURCOUF	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	JEANNE D ARC	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	JACQUES CARTIER	LE PORTEL	62667
	rue entiere	BD	DU GAL DE GAULLE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	BRAZIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE TIHEN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	IMP	DUPLEIX	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE VERDUN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE L AIGLE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DU FORT DE L HEURT	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	DE LA SOURCE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	LOUCHEUR	LE PORTEL	62667
	rue entiere	BD	DU MAL LYAUTEY	LE PORTEL	62667
	rue entiere	QUAI	DE LA VIOLETTE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	GOURNAY HEDOUIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	BD	DU 4 8 9 SEPTEMBRE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	PL	DE L EGLISE	LE PORTEL	62667
	rue entiere	RUE	REVEREND PERE COPPIN	LE PORTEL	62667
	rue entiere	COUR	BALTHAZAR	LE PORTEL	62667



SECTEURS D'INTERVENTION ORT SAINT MARTIN BOULOGNE

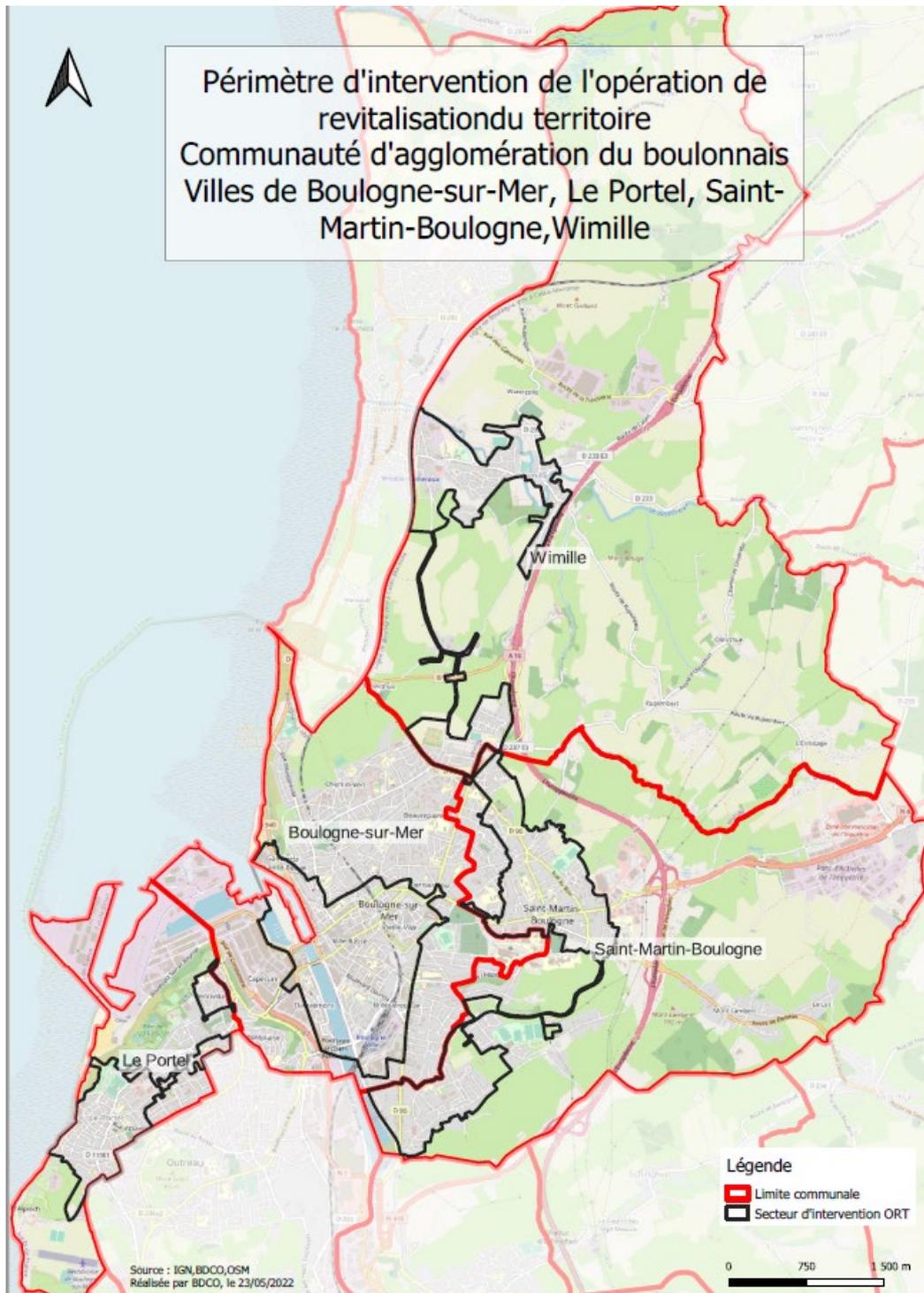
N° DEBUT	N° FIN	ADRESSE	VILLE	CODE INSEE
532	543	CITE BRESSLOFF	ST MARTIN BLGNE	62758
60	114 paire	RTE DE CALAIS	ST MARTIN BLGNE	62758
83		RTE DE CALAIS	ST MARTIN BLGNE	62758
87		RTE DE CALAIS	ST MARTIN BLGNE	62758
3	170	RTE DE DESVRES	ST MARTIN BLGNE	62758
172		RTE DE DESVRES	ST MARTIN BLGNE	62758
176	210	RTE DE DESVRES	ST MARTIN BLGNE	62758
2	189	RTE DE PARIS	ST MARTIN BLGNE	62758
2	447	RTE DE SAINT OMER	ST MARTIN BLGNE	62758
4044		RTE DE SAINT OMER	ST MARTIN BLGNE	62758
1	83	RUE APOLLINE	ST MARTIN BLGNE	62758
4040		RUE APOLLINE	ST MARTIN BLGNE	62758
4	124	RUE DE L ORME	ST MARTIN BLGNE	62758
4020		RUE DE L ORME	ST MARTIN BLGNE	62758
2	58	RUE DE LA CLUSE	ST MARTIN BLGNE	62758
40	88 paire	RUE DE WICARDENNE	ST MARTIN BLGNE	62758
135	175	RUE DE WICARDENNE	ST MARTIN BLGNE	62758
12	16	RUE DES PRAIRIES	ST MARTIN BLGNE	62758
24	34	RUE DES PRAIRIES	ST MARTIN BLGNE	62758
4	22	RUE DU BEL AIR	ST MARTIN BLGNE	62758
262	268	RUE DU FOUR A CHAUX	ST MARTIN BLGNE	62758
41	63	RUE DU MONT JOIE	ST MARTIN BLGNE	62758
111	117	RUE FRANCOIS BOULANGER	ST MARTIN BLGNE	62758
9002		RUE FRANCOIS BOULANGER	ST MARTIN BLGNE	62758
9005		RUE FRANCOIS BOULANGER	ST MARTIN BLGNE	62758
9006		RUE FRANCOIS BOULANGER	ST MARTIN BLGNE	62758
2		RUE MOLIERE	ST MARTIN BLGNE	62758
29	51 impair	RUE PASTEUR	ST MARTIN BLGNE	62758
56	2023	RUE PASTEUR	ST MARTIN BLGNE	62758
3	11	RUE PATIN	ST MARTIN BLGNE	62758
57		RUE PAUL BERT	ST MARTIN BLGNE	62758
2	B	RUE RENOIR	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere RUE LOUIS DAVID	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere RUE ALFRED DE MUSSET	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere DEVANT LA CLUZE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere RUE EDMOND DUMONT	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere IMP SAINTE IDE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere RUE RAYMOND POINCARE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere VC RES LA CLOSERAI	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere CLOS DES MARRONNIERS	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere IMP SEGARD	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere RUE LA CHAUDIERE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere PL HONORE DE BALZAC	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere RUE DES SORBIERS	ST MARTIN BLGNE	62758

		rue entiere	ALL	THEODORE MONOD	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DU GENERAL MANGIN	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DE DRINGHEN	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	PL	ARISTIDE BRIAND	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	GUY MOLLET	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	PIERRE BATTUT	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	AU BOIS	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DES BOULEAUX RESIDENCE ERNEST	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere		RENAN	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	LEON THERY	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	IMP	DU TIR A L'ARC	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	ALL	DES ERABLES	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	GEORGE SAND	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	MONTESQUIEU	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	IMP	CONSTANT	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DU CAPITAINE MAIRE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	EMILE DELIGNY	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	ALL	DE BEDOUATRE RESIDENCE AUGUSTE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere		COMTE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	HENOT	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	PL	JEAN MOULIN	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	ROGER SALENGRO	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	VOLTAIRE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	VC	RES DU MAL LECLERC	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	PL	DE L ORME	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DU MONT D OSTROHOVE RESIDENCE RENE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere		DESCARTES	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	CHE	VILLEBOIS	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	CLARTE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	IMP	GEORGES BOILLOT	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	ANNE FRANK	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	ALL	DES JARDINS DE LA CLUSE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DES CANADIENS	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DE MARLBOROUGH	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DE LA COLONNE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	BD	D'ALEMBERT	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DU CLOS DES TROENES	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	JEAN JAURES	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RIVE	DE LA LIANE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	IMP	VOLTAIRE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	GEORGES CUVIER	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	AMPERE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	BUFFON	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	RODIN	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	MARTEAU	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	GEORGES BOILLOT	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	CITE	DES ORMES	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere		RES DES HETRES	ST MARTIN BLGNE	62758

		rue entiere	SQ	ISABELLE NACRY	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DES SOURCES	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	DU STADE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	CLOS	DES SARCELLES	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	GASTON DURIEUX	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	LEON BLUM	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	IMP	LOREL	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	SQ	GEORGES BRASSENS	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	JULES FERRY	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	IMP	BELLEVUE	ST MARTIN BLGNE	62758
		rue entiere	RUE	J JACQUES ROUSSEAU	ST MARTIN BLGNE	62758



Annexe 3 bis – Plan du périmètre de l'ensemble des secteurs d'interventions ORT sur la CA du Boulonnais – juin 2022





Annexe 4 – Fiches actions par projet et par commune pour les communes de Wimille, Le Portel et Saint-Martin Boulogne

Listes de fiches opérationnelles par commune : fichiers joints pour chaque fiche action

Ville	Axe	Référence fiche	Description
Wimille	1	1.W.1	Aménagement de la ZAC du Vallon des Mûriers
		1.W.2	Pôle Gare / quartier Gazemetz : projets de programmes immobiliers (bailleurs sociaux et opérateurs privés)
		1.W.3	Habitat inclusif
		1.W.4	Acquisition/amélioration rue Napoléon (n° 9, 11 et 13) de 4 logements par Urbavieho/Habitat du Littoral
		1.W.5	Le bailleur social Urbavieho Habitat du Littoral a engagé la construction de 11 logements rue Napoléon (n°9 bis) à Wimille, dans le quartier de La Colonne.
		1.W.6	Mesurer la réalité de la vacance des logements sur le périmètre ORT.
	2	2.W.1	Revitalisation du commerce local
		2.W.2	Restauration collective - Circuits courts et production agricole locale.
	3	3.W.1	Aménagement par la ville de la liaison entre le Vallon des Mûriers et le hameau de la Poterie.
		3.W.2	Aménagement Sud de La Poterie par le Département
	4	4.W.1	Réaménagement du pôle Gazemetz/Gare : projet urbain
		4.W.2	Traitement de la friche du blockhaus à côté de la SNCF
		4.W.3	Traitement de la friche au 20 rue de la gare
	5	5.W.1	Création d'un tiers-lieu numérique
	Le Portel	1	1.LP.1
1.LP.2			Mobiliser les outils d'amélioration de l'habitat : études sur la réalité des logements vacants et sur l'impact du Programme d'Intérêt Général porté par la CAB.
2		2.LP.1	Revitaliser le commerce : cibler les actions sur les quais
		2.LP.2	Reconquérir les friches foncières situées rue du Moulin à vent.
3		3.LP.1	Renforcer les usages des mobilités actives sur le territoire communal en articulation avec le schéma cyclable communautaire
4		4.LP.1	Requalification du Mont de Coupes : étude de maîtrise d'œuvre.
		4.LP.2	Requalification du lycée maritime
		4.LP.3	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et des salles de sport en centre-ville
5		5.LP.1	Création d'une maison France services à l'espace Carnot
		5.LP.2	Installation de la Maison de santé rue du Cap
	5.LP.3	Restauration collective : développement d'une cuisine centrale entre communes.	
Saint-Martin Boulogne	1	1.SMB.1	Réalisation d'un nouveau quartier à valeur environnementale
		1.SMB.2	Béguinage rue Jules Ferry/rue Hénot
		1.SMB.3	Aménagement de la Friche Givelet
		1.SMB.4	Mobiliser les outils d'amélioration de l'habitat : études sur la réalité des logements vacants et sur l'impact du Programme d'Intérêt Général porté par la CAB.

	2	2.SMB.1	Favoriser l'installation d'un restaurant en centre-ville.
		2.SMB.2	Valorisation des jardins potagers dans le projet d'alimentation territorial communautaire
		2.SMB.3	Recrutement d'un chef de projet mutualisé Petites Villes de Demain
		2.SMB.4	Redynamisation du commerce local en centre-ville
	3	3.SMB.1	Cheminement piétonnier paysager en centre-ville
		3.SMB.2	Création d'une voie verte pour relier le quartier d'Ostrohove au centre-ville
	4	4.SMB.1	Végétalisation du parvis de la mairie
		4.SMB.2	Végétalisation de la cour de l'école Ferry/Nacry
		4.SMB.3	Rénovation énergétique du centre culturel Brassens
	5	5.SMB.1	Création d'un lieu culturel L'Atelier rue Gaston Durieux
		5.SMB.2	Création d'un restaurant scolaire en centre-ville
		5.SMB.3	Développement de l'offre de services à destination des habitants du quartier Malborough : création d'un jardin d'enfants

Annexe 5 – Glossaire des abréviations

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AFD : Agence Française de Développement
- AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
- ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- BDCO : Agence d'urbanisme e tde développement Boulogne Développement Côte d'Opale
- CA : Communauté d'Agglomération
- CAB : Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- CAUE : *conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement*
- CCDS : Communauté de Communes Desvres-Samer
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- EPF : Etablissement Public Foncier
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FIEET : Fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux
- FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
- INSEE : Institut National de la Statistique et Etudes Economiques
- OAP : Orientation d'aménagement et de programmation
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine
- ORT : Opération de Revitalisation du Territoire
- PAT : Projet Alimentaire Territorial
- PIG : Programme d'Intérêt Général
- PLH : Plan Local de l'Habitat
- PLUI : Plan Local Urbanisme intercommunal
- PVD : Petites Villes de Demain
- QPV : Quartier Politique de la Ville
- SCoT : Schéma de cohérence territoriale
- ZA : zone d'activités
- ZAC : zone d'aménagement concerté